

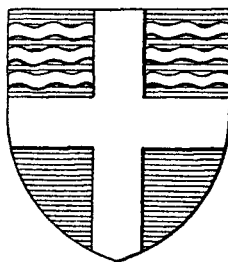
COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier**

de l'exercice 1984

pour la période du 1er avril 1984 au 31 mars 1985

présenté au
CONSEIL MUNICIPAL
par le
CONSEIL ADMINISTRATIF



Renseignements

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée *par écrit* au Conseil administratif.

Les conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat. — Le secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi, de 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. — Compte de chèques postaux : 12-2827. — Téléphone : 55 21 21 - 55 21 22 - 55 10 25.

Etat civil

Mariages : les mariages sont célébrés par l'officier d'état civil ou son suppléant du lundi au vendredi. Les émoluments demandés sont ceux fixés par le tarif cantonal.

Décès et inhumations : en cas de décès, prévenir immédiatement les pompes funèbres. Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, avenue du Cardinal-Mermillod 46, 1227 Carouge, téléphone 42 30 60. L'entreprise de pompes funèbres choisie se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès et à l'organisation du convoi funèbre.

Bibliothèque. — Rampe de la Gare 2. Ouverture : mardi, de 15 h. à 19 h.; mercredi, de 15 h. à 18 h.; jeudi, de 9 h. 30 à 12 h.; samedi, de 9 h. 30 à 12 h.

Service de soins infirmiers à domicile. — Rampe de la Gare 4. Téléphone 55 10 80, de 11 h. à 12 h. — Pesée des nourrissons le jeudi, de 15 h. à 16 h. 30.

Bureau d'information sociale et juridique (B.I.S.). — Route de Suisse 71. Tél. 55 27 75.

Ouvert : mardi - mercredi - jeudi, de 13 h. 30 à 17 h.
vendredi, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.

Entraide familiale de Versoix et environs. — Président : M. Robert Piccot. — Responsable du placement : Mme Cornelia Herzer, téléphone 55 44 40.

Aide ménagère au foyer. — Centrale : rue des Vollandes 30, téléphone 36 12 10.

Placements familiaux. — Mme Muller, téléphone 20 86 65.

Inspecteur du bétail. — M. Walter Michel, Sauverny-sur-Versoix. — Suppléant : M. Marcel Lacroix, Sauverny-sur-Versoix.

Service du feu. — *Etat-major :* Cap G. Alessi, tél. 55 16 53; Plt P. Marcuard, tél. 55 20 25; Plt Cl. Lehmann, tél. 55 29 11; Lt F. Blanchard, tél. 55 24 57; Lt A. Falconnet, tél. 55 11 87.

Protection civile. — Chef local : M. Albert Jaccard, p. ad. Mairie de Versoix.

Gendarmerie. — Route de Suisse 69. Téléphone 55 10 21.

Levée des ordures

Secteur lac : soit la partie de la commune située entre le lac et la voie CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

Secteur Jura : soit la partie de la commune située au-dessus de la voie CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 du matin. Les immeubles locatifs de ce secteur sont également levés chaque mercredi.

La levée des déchets imputrescibles (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 30 kg. a lieu le premier jeudi de chaque mois pour toute la commune.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

L'emploi des sacs à ordures en matière plastique est vivement recommandé.

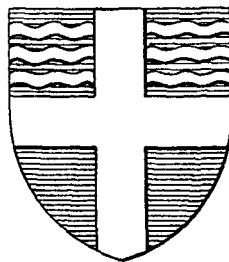
COMMUNE DE VERSOIX

**Compte rendu
administratif et financier**

de l'exercice 1984

pour la période du 1er avril 1984 au 31 mars 1985

présenté au
CONSEIL MUNICIPAL
par le
CONSEIL ADMINISTRATIF



CONSEIL MUNICIPAL

élu le 27 mars 1983

Entré au Conseil en :

PARTI RADICAL

MM. Alessi Didier	1983
Conti Daniel	1979
Courtois Michel	1979
May Samuel	1963 et 1975
Mme Rey Lise	1982
Schneckenburger Janine	1983
M. Zolliker Michel	1983

PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

Mme Falconnet Denise	1979
M. Levrat Bernard	1967 et 1983
Mme Pernet Micheline	1967
MM. Piccot Jean-Pierre	1975
Pouilly Léonard	1984
Salamin Pierre-Marie	1971

PARTI LIBÉRAL

M. Barde Alain	1983
Mme Kraus-Gurny Liselotte	1975
MM. Lacroix Raymond	1979
Picot Jacques	1979
Schneckenburger René	1979

ENTENTE COMMUNALE

MM. Jaeggle Michel	1983
Margand Jacques	1983
Meyll Pierre	1975

PARTI SOCIALISTE

MM. Herbez Cédric	1983
Jauslin Georges	1979

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1984-1985

Présidente : Mme Micheline Pernet
Vice-président : M. Michel Courtois
Secrétaire : M. Alain Barde

COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission des finances : Wicht Pierre, CA délégué; Conti Daniel, président; Barde Alain, Jaeggler Michel, Jauslin Georges, May Samuel, Pernet Micheline, Salamin Pierre-Marie, Schneckenburger René.

Commission des bâtiments : Ferrero Claude, CA délégué; Piccot Jean-Pierre, président; Alessi Didier, Herbez Cédric, Lacroix Raymond, Margand Jacques, Picot Jacques, Pouilly Léonard, Zolliker Michel.

Commission des travaux : Ramseyer Gérard, CA délégué; Picot Jacques, président; Falconnet Denise, Margand Jacques, Jauslin Georges, Lacroix Raymond, Pouilly Léonard, Rey Lise, Zolliker Michel.

Commission d'aménagement et urbanisme : Wicht Pierre, CA délégué; May Samuel, président; Courtois Michel, Jauslin Georges, Kraus-Gurny Liselotte, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Picot Jacques, Salamin Pierre-Marie.

Commission des sports : Ramseyer Gérard, CA délégué; Schneckenburger René, président; Alessi Didier, Conti Daniel, Herbez Cédric, Kraus-Gurny Liselotte, Levrat Bernard, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre.

Commission sociale et culturelle : Ferrero Claude, CA délégué; Pernet Micheline, présidente; Barde Alain, Falconnet Denise, Herbez Cédric, Jaeggler Michel, Kraus-Gurny Liselotte, Rey Lise, Schneckenburger Janine.

Commission de l'environnement : Ferrero Claude, CA délégué; Courtois Michel, président; Falconnet Denise, Herbez Cédric, Lacroix Raymond, Levrat Bernard, Meyll Pierre, Schneckenburger Janine, Schneckenburger René.

Commission d'étude des locaux sociaux et culturels : Ferrero Claude, CA délégué; Falconnet Denise, Herbez Cédric, Jaeggler Michel, Schneckenburger René, Zolliker Michel.

Commission de gestion du Fonds Livada : Wicht Pierre, président; Jauslin Georges, Lacroix Raymond, May Samuel, Meyll Pierre, Pernet Micheline.

COMMISSION SPÉCIALE

Commission de réclamation de la taxe professionnelle : Bühler Joseph, Lehmann Claude, Magnin Willy (nommés par le Conseil municipal); Lacroix Marcel, Mühlheim Hermann (nommés par le Conseil administratif); Bianchetti Maurice, Mettaz Ferdinand (nommés par le Conseil d'Etat).

CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE VERSOIX-CENTRE

Président : May Samuel; membres : Wicht Pierre, Estier André, Leyvraz Jean, Jauslin Georges, Knoblauch Pierre, Ricci François.

CONSEIL ADMINISTRATIF

élu le 24 avril 1983

MM. Ferrero Claude, Ramseyer Gérard, Wicht Pierre

Répartition des fonctions administratives

M. **Claude Ferrero** (suppléant : M. Gérard Ramseyer)

Bâtiments - Bibliothèque - Instruction publique - Protection civile - Service du feu - Problèmes sociaux - Activités culturelles - Aviation et aéroport - Environnement.

M. **Gérard Ramseyer** (suppléant : M. Pierre Wicht)

Routes et travaux - Voirie - Assainissement - Cours d'eau - Plage - Sports - Stades et places de jeu - Agriculture - Forêts - Cimetière - Affaires militaires.

M. **Pierre Wicht** (suppléant : M. Claude Ferrero)

Administration générale - Finances - Taxe professionnelle - Locations - Police et circulation - Aménagement et urbanisme - Etat civil.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1984

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le compte rendu que nous avons l'honneur de vous soumettre, conformément à la loi, couvre sur le plan administratif la période s'étendant du 1er avril 1984 au 31 mars 1985. En revanche, les états financiers se rapportent à l'exercice 1984 uniquement.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a tenu neuf séances plénières durant la période sous revue. Il s'y est ajouté quatre séances internes de travail et d'information et quarante-sept réunions des diverses commissions.

Nous mentionnons les décisions les plus importantes dont certaines seront traitées de façon détaillée dans les chapitres les concernant.

2 avril 1984 :

- Préavis pour un plan d'aménagement au chemin Courvoisier.
- Acquisition de l'immeuble rue des Moulins 1.
- Construction d'un abri forestier.

10 mai 1984 :

- Présentation du compte rendu administratif, des comptes financiers de l'exercice 1983 et des crédits supplémentaires.

28 mai 1984 :

- Crédits supplémentaires de l'exercice 1983.
- Adoption des comptes financiers et du compte rendu administratif de l'exercice 1983.
- Décision de construire la première étape du centre sportif de « La Bécassière ».
- Renouvellement du bureau du Conseil municipal.

18 juin 1984 :

- Crédit d'étude de la maison pour personnes âgées.
- Décision de construire un bâtiment scolaire de quatre classes au Grand-Montfleury.
- Collecteur d'eaux usées « Nant de Braille » rive gauche.
- Adoption d'une résolution en vue d'une information des conseillers sur le projet de ligne à haute tension de l'EOS.

15 octobre 1984 :

- Préavis à la nomination de deux officiers sapeurs-pompiers.
- Nomination d'une commission d'étude ad hoc des besoins en locaux sociaux et culturels.
- Adoption d'une résolution sur le parcours de la future ligne à haute tension de l'EOS.
- Décision de contracter un emprunt de Fr. 5.000.000,— auprès de la Coopérative financière des communes genevoises.

5 novembre 1984 :

- Présentation du projet de budget communal pour 1985.

26 novembre 1984 :

- Adoption du budget 1985.
- Approbation du rapport de gestion et des comptes 1983 de la Fondation communale Versoix-Centre.
- Cession d'un terrain à Bon-Séjour à la Fondation communale Versoix-Centre et autorisation à celle-ci de contracter des emprunts.
- Adoption du règlement du cimetière.
- Renouvellement d'un emprunt auprès de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident.

11 février 1985 :

- Décision concernant la date de la Fête des promotions.
- Adoption d'une résolution sur le coût des abonnements des transports publics.

11 mars 1985 :

- Néant.

Deux anciens conseillers municipaux sont décédés en 1984 : au printemps, M. Hermann Schuthe qui avait siégé de 1976 à 1979 dans les rangs du Parti libéral et, en été, M. Jean-Pierre Brunet, conseiller radical de 1979 à 1983. A leur famille, nous renouvelons ici notre respectueuse sympathie.

RELATIONS PUBLIQUES

L'événement marquant de l'année 1984 est bien entendu le passage à Versoix de S. S. le pape Jean Paul II. En début de soirée, le 12 juin 1984, les autorités communales ont pu saluer le pape qui, en gare de Versoix, après une brève visite à Genève, prenait le train pour gagner Fribourg. La nombreuse foule qui se pressait aux abords de la gare a cependant été déçue de n'apercevoir Sa Sainteté que fugitivement du fait des grandes mesures de sécurité.

D'autres personnalités et groupements ont été reçus, parmi lesquels nous mentionnerons :

- M. Kazuo Chiba, ambassadeur du Japon auprès des Nations Unies et résidant à Versoix.
 - Le groupe folklorique MAJ de Bohême et l'Association cantonale du Costume Vaudois lors d'un spectacle folklorique en juillet.
 - Les délégués au 3e Symposium mondial sur l'étude des réactions entre les sédiments et l'eau, tenu à l'Institut Forel à Versoix.
 - S. E. l'ambassadeur Li Luye et les membres de la Mission permanente de Chine auprès des Nations Unies et le Consulat général pour une rencontre à la villa de Montfleury et une partie sportive de ping-pong.
 - Le commandant de la Brigade frontière 1, le brigadier Margot, et plusieurs officiers supérieurs à l'occasion du concert de la fanfare du régiment d'infanterie 71.
 - S. E. M. Paul-André Ramseyer, enfant de Versoix, ambassadeur de Suisse au Liban.
-

Administration communale et personnel — Finances — Fonds spéciaux — Construction, urbanisme et aménagement — Route d'évitement — Police et circulation — Etat civil — Statistiques.

Conseiller administratif délégué : M. Pierre Wicht

Administration communale et personnel

Au secrétariat de la mairie, Mme Jacqueline Bachmann a demandé à réduire son activité. Il a été fait droit à sa demande et, depuis octobre 1984, elle a conservé un emploi à mi-temps plus spécialement dans le cadre de l'état civil, branche qui a enregistré un fort accroissement ces dernières années.

Pour la remplacer, Mme Josette Bobillier, habitant Versoix, a été nommée au secrétariat.

L'étude d'organisation demandée à l'Institut Battelle, dont nous faisons état dans notre précédent compte rendu, a été délivrée en janvier 1985. Ce document très détaillé fait ressortir tant les points forts que les carences et présente des propositions en vue de parfaire l'organisation et l'adapter aux besoins d'une commune en plein développement. Le Conseil administratif prépare, à l'intention du Conseil municipal, ses propres propositions d'organisation interne. Il est d'ores et déjà convenu l'engagement d'un employé de formation technique capable de suivre et de surveiller les travaux tant dans le domaine du génie civil que des constructions et de l'entretien des bâtiments.

Au Centre de Bon-Séjour toujours en cours de travaux, nous n'avons pas encore réussi à mettre sur pied une organisation du travail de conciergerie. Cependant, Mme Marie-Thérèse Tantucci, déjà chargée des pavillons scolaires Argand, effectue maintenant, en supplément, l'entretien de plusieurs locaux de Bon-Séjour.

M. Jules Marendaz, bûcheron, a cessé définitivement son activité pour raison d'âge. Il y a lieu ici de le remercier pour toute la peine qu'il s'est donnée durant de nombreuses années pour l'entretien des bois communaux.

L'effectif du personnel communal s'établit ainsi au 31 décembre 1984 :

— Secrétariat et état civil	4 1/2 personnes
— Service des travaux (cantonniers et jardiniers)	9 personnes
— Concierges et responsables des bâtiments :	
— à temps complet	4 personnes
— à temps partiel	7 personnes
— Bibliothèque (à temps partiel)	2 personnes
— Protection civile (à temps partiel)	3 personnes
— Gardien de plage (à temps partiel)	1 personne

Le Conseil administratif se plaît à reconnaître le sérieux et l'intérêt au travail de l'ensemble du personnel communal et saisit l'occasion de ce compte rendu pour le remercier.

Finances

Le compte budgétaire communal prend chaque année de plus en plus d'importance. L'augmentation régulière des recettes permet, d'une part, de faire face aux sollicitations de dépenses nouvelles ou en hausse et, d'autre part, de constituer un autofinancement pour une partie des investissements nécessités par une communauté en plein développement.

Il convient donc d'accorder beaucoup d'attention à la préparation du budget annuel des recettes et des dépenses.

Les renseignements fournis par le Département des finances sont, depuis 1980, plus précis et étayés par des données réelles. L'évaluation de la valeur du centime additionnel, poste le plus important de nos recettes, reste cependant toujours délicate, car il nous appartient de l'apprécier en nous fondant aussi sur nos propres renseignements. Par exemple, nous ne pouvons pas accepter l'estimation du centime additionnel des personnes morales effectuée sur le plan cantonal.

La communication du produit des centimes additionnels de l'année 1984 nous a, à nouveau, apporté une surprise agréable. Budgétisé à Fr. 125.000,—, soit pour un montant de Fr. 6.250.000,—, le produit a finalement atteint Fr. 7.219.186,—, soit Fr. 144.383,— par centime. Contrairement aux années précédentes, les prévisions établies par le Département des finances ont été atteintes.

La plus-value globale de nos recettes 1984 s'établit à Fr. 1.302.000,— par rapport au budget. Les dépenses sont restées dans des proportions raisonnables en regard des prévisions. Les dépassements sont de l'ordre de Fr. 125.000,—, soit le 1,55% du budget. D'autre part, nous enregistrons sur d'autres postes des économies d'environ Fr. 443.000,—.

Tout cela permet d'effectuer une attribution supplémentaire de Fr. 1.550.000,— à nos réserves, soit un montant total de Fr. 2.800.000,—. Le Conseil municipal est invité à procéder à l'affectation de cette somme.

Le compte budgétaire annuel boucle avec un excédent de recettes de Fr. 70.014,75.

Le taux moyen des intérêts de nos emprunts s'est élevé à 5,14% en 1984, alors qu'il était de 5,43% en 1983. Cette diminution concrétise la réduction des taux amorcée en 1983.

L'année 1984 a vu le remboursement final de l'emprunt de Fr. 1.200.000,— contracté en 1964. En vingt ans, la totalité des emprunts destinés au financement du groupe scolaire Adrien-Lachenal a été remboursée.

Afin de profiter de conditions intéressantes, nous avons participé pour une somme de Fr. 5.000.000,— à l'emprunt public émis en octobre 1984 par la Coopérative financière des communes genevoises. Les conditions sont un taux fixe de 5% durant dix ans de durée de l'emprunt. Contrairement aux emprunts précédents, aucun amortissement annuel n'est prévu, mais nous devons être attentifs à la somme

importante qui restera à rembourser à l'échéance. Le produit de cet emprunt est destiné au financement des travaux et acquisitions en cours.

Dans le chapitre des finances, mentionnons encore l'étude entreprise au plan cantonal pour une restructuration complète du plan comptable. Cette restructuration, mise en place dès 1985 pour l'Etat et la Ville de Genève, doit entrer en vigueur en 1987 dans les communes. Elle consiste principalement en la séparation du budget de fonctionnement et de celui des investissements. Elle va nécessiter un important travail de préparation et de formation au sein du personnel communal.

Fonds spéciaux

Comme chaque année, nous pouvons relever que nos fonds spéciaux, dont le détail figure dans les états financiers, ne sont que peu mis à contribution.

Le fonds communal de bienfaisance est toujours utilisé, dans le cadre de ses recettes courantes, pour résoudre quelques cas particuliers qui ne peuvent pas élarger au poste budgétaire de l'office social municipal.

L'action du paquet de Noël, qui relève du « Fonds d'entraide » constitué à cet effet, a permis à environ quatre-vingts familles ou personnes isolées de condition modeste, de recevoir un colis de denrées alimentaires lors des fêtes de fin d'année.

Le « Fonds Livada » dispose à fin 1984, intérêts accumulés compris, d'un capital de Fr. 3.597.172,—. L'accord pour l'utilisation des fonds, qui respecte les volontés de la donatrice, n'a pas encore été mis au point avec les exécuteurs testamentaires.

Construction, urbanisme et aménagement

Durant la période sous revue, le Conseil municipal a donné un seul préavis favorable pour un plan d'aménagement: celui prévoyant la construction de deux immeubles, soit dix-huit logements, au chemin César-Courvoisier.

Les importantes constructions au Grand-Montfleury sont en cours et les appartements pourront être occupés dès l'été. L'autorisation pour le centre commercial est attendue et les travaux ont débuté pour l'école.

Le chantier de l'immeuble HLM de la Fondation communale Versoix-Centre à Bon-Séjour est en pleine activité.

Les constructions des grands ensembles de maisons familiales, chemins de la Grande-Ouche et Franconis, d'une part, et Port-Léman, d'autre part, se poursuivent.

Le projet de petits immeubles sur la campagne « Fleur d'Eau » à Versoix-la-Ville n'a pas encore démarré, sauf la préparation du terrain.

En ce qui concerne les propriétés communales, la reconstruction de l'immeuble route de Suisse 25 est en voie de finition. Le premier locataire y est entré au début du mois de mars.

Rien n'a avancé pour la transformation de la villa route de Suisse 151, l'acquisition de la propriété voisine n'ayant pas encore été concrétisée.

L'autorisation de rénovation de la « Maison du Charron », rue des Moulins/rue des Boucheries, a été obtenue. Rappelons que le projet prévoit au rez-de-chaussée des locaux à usage culturel et à l'étage la salle de séances du Conseil municipal. Le crédit en vue de cette réalisation va être demandé prochainement.

En 1984, la commune a fait l'acquisition d'un bâtiment propriété de l'Etat et comprenant deux logements très simples, rue des Moulins 1, pour le prix de Fr. 85.000,—. Il n'est pas prévu actuellement de le transformer.

Les travaux de préparation du nouveau plan d'aménagement de la commune par le bureau ACAU (Atelier coopératif d'architecture et d'urbanisme) ont fait l'objet d'une exposition publique en juin 1984. Ensuite, une séance de travail a réuni le Conseil administratif et la Commission d'aménagement et urbanisme avec les responsables de l'aménagement du canton. Il en est résulté la demande d'effectuer deux études complémentaires : une pour le secteur très morcelé de Versoix-la-Ville entre la route de Suisse et la voie CFF, confiée à M. Jean-Marc Lamunière, architecte-urbaniste et la seconde confiée à M. Michel Annen, architecte pour la région de Richelien. En raison de ces travaux complémentaires, le plan général ne peut pas encore être adopté.

Route d'évitement du Bourg

Nous devons malheureusement relever, en tête de ce chapitre, que rien n'a avancé en ce qui concerne les travaux proprement dits. Le Conseil d'Etat n'a pas encore transmis au Grand Conseil le projet de loi ouvrant les crédits nécessaires.

Cette situation est estimée décevante par les autorités communales, tant Conseil administratif que Conseil municipal.

Toutefois, du côté communal, la Commission d'études techniques de la route d'évitement du Bourg (CETREB) a poursuivi ses travaux. L'état d'avancement de l'étude du secteur « La Scie » a permis de déposer en automne 1984 un projet de plan d'aménagement.

Police et circulation

Le problème majeur de la circulation reste lié à la construction de la route d'évitement du Bourg.

En 1984, les travaux routiers de la route de Sauvigny inférieure et la démolition du pont ont entraîné des modifications de parcours pour les trains routiers se rendant à la Papeterie de Versoix. La hauteur insuffisante des passages inférieurs et la faible capacité de deux petites routes ont obligé les responsables à dévier cette circulation de poids lourds par le village de Mies. Nous devons ici remercier cette commune d'avoir accepté cette circulation plus importante. La situation provisoire, qui devait durer environ six mois, n'est malheureusement pas près de se terminer en raison des retards dans la reconstruction du pont de la route de Sauvigny.

La situation générale du stationnement dans l'agglomération est de plus en plus difficile. Nous signalions l'année dernière que l'Association des commerçants et artisans de Versoix s'était attachée à ce problème. En été 1984, un vaste projet de parking souterrain a été étudié par la Société Général Parking. Il s'agit d'un garage de quatre cents places sur quatre niveaux, avec un niveau commercial entre la place Charles-David et le chemin César-Courvoisier, entièrement sur des terrains privés. Ce projet est à l'étude par les services concernés.

Le stationnement à l'avenue Adrien-Lachenal continue à poser des problèmes; une demande de limitation de temps a été sollicitée.

Diverses demandes présentées pour des signalisations supplémentaires ou des interdictions sont examinées avec soin par le Service cantonal de la circulation.

Etat civil

Il a été célébré septante-quatre mariages (soixante-huit en 1983), enregistré seize décès (dix en 1983) et aucune naissance (idem en 1983) à Versoix, du 1er janvier au 31 décembre 1984.

Durant la même période, dix naturalisations d'étrangers ont été enregistrées au registre des familles, recouvrant ainsi vingt nouveaux Versoisens.

Notre service d'état civil a délivré cent trente-quatre extraits durant l'année 1984.

Il a été procédé à trente inhumations dans notre cimetière dont sept incinérations. Il faut ajouter à ces chiffres l'utilisation de treize nouvelles cases au columbarium.

Statistiques

La population versoisienne a évolué comme suit entre le 31 décembre 1983 et le 31 décembre 1984 :

	1983		1984	
Total		8231		8468
soit :				
genevois	2204		2267	
confédérés	3264		3233	
étrangers	2763	8231	2968	8468
se répartissant :				
— hommes				
genevois	1004		1044	
confédérés	1462		1452	
étrangers	1433	3899	1579	4075
— femmes				
genevoises	1200		1223	
confédérées	1802		1781	
étrangères	1330	4332	1389	4393
		8231		8468

Routes — CFF — Assainissement — Voirie — Cours d'eau, plage et port — Sport, stade et emplacements de sport — Sociétés locales — Agriculture — Forêts — Cimetière — Décoration florale.

Conseiller administratif délégué : M. Gérard Ramseyer

Routes

Comme déjà indiqué hélas ! depuis plusieurs années, nous n'entreprenons pas de chantiers routiers importants dans l'attente de la réalisation de la route d'évitement du Bourg de Versoix dont le tracé et l'exécution conditionnent l'essentiel de l'aménagement des artères locales. Nos relations à ce sujet avec l'Etat de Genève sont de plus en plus denses, nos demandes de plus en plus pressantes, avec pour l'instant un écho pour le moins mitigé, d'autres priorités cantonales prenant largement le pas sur nos inquiétudes locales. L'Etat a réitéré néanmoins l'expression de sa volonté politique favorable, pour l'instant nous devons nous en contenter.

Dans le cadre de l'entretien courant ont été touchés pendant la période sous référence, le chemin du Lac, la route de Saint-Loup dans sa partie inférieure, le chemin Pré-Colomb, d'autres artères ayant fait l'objet de remises en état très sectorielles.

Le chantier de la route cantonale numéro 37, route de Sauverny, a malheureusement connu un problème technique grave ayant provoqué l'arrêt des travaux en automne 1984. Les culées du pont CFF devront être soit renforcées, soit reconstruites, de sorte que cette réalisation cantonale enregistre d'ores et déjà un retard très considérable de plus d'une année.

Le quai de Versoix a fait l'objet d'une réfection importante atteignant un coût global de Fr. 520.000,—. Dans le sous-sol, les conduites de l'éclairage public ainsi que le collecteur d'eaux pluviales ont été posés à neuf, la chaussée, y compris la ruelle d'accès au débarcadère, a été entièrement refaite, de même que la promenade sous les arbres. Enfin, de nouveaux bancs publics ainsi que des réverbères à l'ancienne donnent maintenant à notre quai fière allure, ce dont nous nous réjouissons.

CFF

Nous avons signé le 29 août 1984 avec les CFF la convention relative à la halte de Pont-Céard. Au terme de cet accord, l'entretien du nouvel abri et des voies d'accès au quai incombent à la Commune, le remplacement des corbeilles à papier et du matériel endommagé ainsi que l'entretien des quais incombent aux CFF.

L'administration communale maintient des relations suivies avec les CFF sur l'ensemble des problèmes concernant l'exploitation du réseau, l'aménagement des horaires et les améliorations qui pourraient encore être apportées à cet important service public.

La Commune de Versoix s'est d'autre part fait l'auteur d'une proposition visant à la création d'un groupe de travail « Transports publics »

au sein du Groupement des communes de la rive droite du lac. Cette proposition a été acceptée, ce groupe de travail vient de se mettre à l'œuvre.

Assainissement

Nous avons conduit en 1984 la cadastration des égouts, suivant en cela les directives cantonales. Ce travail est achevé, de même que la réactualisation du plan directeur des égouts (PDE).

Le projet du collecteur d'eaux usées (EU) du nant de La Bécassière destiné à reprendre les eaux usées du futur centre sportif est prêt au niveau de sa conception. Sa réalisation a été votée par le Conseil municipal le 18 juin 1984 (crédit de Fr. 518.000,—). Elle implique la reprise partielle du collecteur privé du Grand-Montfleury. La question de l'utilisation du nant de La Bécassière comme exutoire pour les eaux de pluie est encore à l'étude, une telle solution devant être bien moins coûteuse qu'un transport de ces eaux de pluie jusqu'au nant de Braille.

A la suite d'une intervention tendant à la création d'un trottoir le long de la route des Fayards, le problème de l'assainissement de cette région est de nouveau à l'étude, l'Etat imposant un collecteur EP s'il y a aménagement d'un trottoir. C'est un problème compliqué par le fait que cet assainissement intéresse deux communes. Il s'agit en outre d'une dépense prévisible considérable pour une utilité générale contestable en regard d'autres priorités plus évidentes.

Dans le plan directeur des égouts de notre commune, il a toujours été convenu que le canal de Versoix recueillait les eaux de pluie (EP) pour l'ensemble du bassin versant. Dans l'optique de constructions nouvelles, l'Etat de Genève s'est cependant inquiété de savoir si le canal de Versoix pouvait supporter d'autres augmentations de débit dans le futur. Nous avons donc dû lancer une étude importante à ce sujet dont les implications sur le plan du patrimoine et de l'écologie ne sont pas négligeables. Il ressort de ces travaux que le statu quo peut être conservé moyennant la répartition échelonnée le long du cours d'eau des arrivées d'EP. Mais c'est alors toute l'hydraulique et l'aménagement de ce cours d'eau qui doivent être revus, nous y revenons dans un autre chapitre de ce rapport.

La construction de quelques villas dans le quartier de Saint-Loup a posé le problème d'une révision globale de l'assainissement dans cette région. En particulier, les collecteurs utilisant le tracé de la route de Saint-Loup ne sont pas suffisants pour accueillir de nouveaux débits. Cette situation nous a conduits à réaliser en aval du quartier des Lombardes, en parallèle de la route de Saint-Loup, un collecteur EP utilisant le canal comme exutoire. C'est une réalisation de Fr. 92.000,—, subvention cantonale non déduite. Cette réalisation devrait être terminée au printemps 1985.

Le projet d'implantation d'une somptueuse villa au bord du lac dans la région dite des « Nays » a relancé le problème de l'assainissement de ce secteur et du raccord aux installations de la Commune de Genthod. La Commune de Versoix s'étant opposée à une réalisation de

caractère communal, le problème sera résolu par une canalisation privée, la Commune de Versoix devra néanmoins entrer en négociation avec celle de Genthod pour le problème des droits de branchement. Cette négociation est en cours.

Par lettre du 1er octobre 1984, le Département des travaux publics a mis en demeure les propriétaires des immeubles du quartier de l'avenue Vernes d'adapter et de raccorder les canalisations d'eaux usées et pluviales de ces immeubles aux collecteurs de la Commune. Un délai de réalisation a été imparti au 31 mai 1985. Mais entre-temps le statut de ces immeubles s'est modifié, avec en particulier la vente de certains appartements. Ce sont donc avec de nouveaux propriétaires que le débat va se poursuivre; il n'est donc pas prêt de trouver une issue concrète.

Complicquée par l'utilisation du canal de Versoix comme exutoire pour les eaux pluviales, l'étude d'une réfection totale des collecteurs de l'avenue Yung est au stade de la coordination avec les services publics. La présentation d'un projet au Conseil municipal ne doit pas être attendue avant l'été 1985, de sorte que ce chantier — le plus important de ces prochaines années dans le domaine de l'assainissement — ne pourrait s'ouvrir qu'en automne 1985 voire au printemps 1986.

Nous n'avons pas pu donner suite à une demande des habitants du quartier du Vieux-Port tendant à la reprise par la Commune de certaines installations de caractère privé dans ce quartier. Nous nous sommes en cela référés à l'Etat de la législation à ce sujet, référence qui cependant n'exclut pas la poursuite ultérieure d'un dialogue constructif.

Nous terminons ce chapitre en remerciant les propriétaires privés des relations cordiales qu'ils ont ménagées tant à notre administration qu'à nos ingénieurs mandatés.

Voirie

Le tableau ci-dessous vous renseigne sur l'évolution enregistrée dans le domaine de la destruction des ordures.

Année	Tonnage	Coût
1976	1631 tonnes	Fr. 137.000,—
1982	2431 tonnes	Fr. 207.000,—
1983	2518 tonnes	Fr. 239.000,—
1984	2654 tonnes	Fr. 265.000,—

On enregistre donc dans ce domaine une hausse de 5%.

Dans le domaine de la récupération du verre, le tableau se présente de la manière suivante :

Année	Tonnage
1981	58 tonnes
1982	69 tonnes
1983	73 tonnes
1984	75 tonnes

Notre système est entré dans les mœurs et nous avons augmenté notre parc de containers en installant un tel récipient dans le secteur de la salle communale Lachenal.

Par principe, nous préférons doter notre Service des travaux d'un équipement optimal plutôt que de devoir le renforcer sur le plan de l'effectif. C'est ainsi qu'après avoir reçu au printemps 1983 un nouveau tracteur Ford 4610, il a touché en novembre 1984 un tracteur Rapid Iseki de 21 CV, équipé à la fois pour le déblaiement de la neige et pour la tonte des gazons. Cet engin vient remplacer un véhicule qui venait de fêter ses vingt ans d'activité !

Mentionnons enfin les chutes de neige historiques intervenues les 16 et 17 février 1985. Pour faire face à une situation parfaitement exceptionnelle, le Service des travaux a été renforcé par des moyens privés et c'est ainsi que pendant une semaine, ce sont vingt-neuf hommes, onze engins de chantier et treize camions qui ont rendu à Versoix une circulation normale ! C'étaient assurément des instants inoubliables auxquels notre administration a fait front avec une rapidité et une souplesse d'adaptation que nous saluons.

Cours d'eau, plage et port

Les organismes responsables sur le plan cantonal ont renforcé les berges de la Versoix dans le secteur de Richelien.

Nous avons évoqué dans le chapitre consacré à l'assainissement l'étude très considérable que nous avons dû mener pour déterminer quelle était la capacité d'utilisation du canal de Versoix. Les conclusions intervenues sur le plan de l'assainissement impliquent un meilleur fonctionnement hydraulique de ce canal. Des travaux sectoriels entrepris par l'Etat de Genève au niveau de sa pisciculture de Richelien nous ont incités à examiner globalement le problème avec pour objectif une mise en état complète de ce cours d'eau dans la prochaine décennie. Il faut en effet savoir que le canal de Versoix fête en 1985 son bicentenaire, qu'il appartient au patrimoine communal et qu'il joue sur le plan écologique un rôle important. C'est donc un chantier qui doit être entrepris de manière particulièrement nuancée. Cette étude vient de débiter, elle est déjà riche d'implications.

La réfection du « bief de la Versoix » ou « canal des Usiniers » est en cours, elle a débuté en mars 1985.

La Commune de Versoix a mis sur pied en mai 1984 l'exposition « Nous n'avons qu'un Léman ». Elle a connu un succès populaire convenable et un succès didactique par contre plus évident, dans la mesure où nous avons utilisé les locaux du CO des Colombières, dont nous remercions la direction. La Commune de Versoix est membre actif de l'Association pour la sauvegarde du Léman, c'est avec cette association que nous collaborons le plus volontiers pour assurer l'information du public sur les problèmes que connaît ce lac auquel nous tenons tous.

Une analyse du laboratoire cantonal de chimie est venu confirmer que, malheureusement, l'eau de la source d'Ecogia n'est pas potable,

polluée en particulier par les eaux d'écoulement de l'autoroute ainsi que par les engrais agricoles. Un panneau ad hoc a donc été posé sur les bassins de cette source.

Le succès rencontré par la plage de Port-Choiseul reste constant. Nous avons obtenu en juin 1984 une extension de sa surface par la mise à disposition pendant les week-end d'une partie de la parcelle « La Grève ». Cette mesure a été appréciée, elle sera reconduite pour la prochaine saison et nous saisissons l'occasion de ce rapport pour remercier à ce sujet le Département des travaux publics. La nouvelle convention devant régir l'exploitation de cette plage n'est par contre pas encore à l'étude, il faut néanmoins reconnaître que la situation actuelle donne entière satisfaction.

Le projet de la création d'un port de plaisance dans le secteur du Bourg de Versoix est au point mort depuis décembre 1983. C'est assurément un projet cantonal intéressant, mais qui mérite une étude particulièrement attentive et globale.

Sport, stades et emplacements de sport

Un nouveau projet de centre sportif a été adopté par le Conseil municipal le 28 mai 1984 par l'ouverture d'un crédit global de Fr. 8.961.000,—. La demande d'autorisation de construire a été déposée en juin 1984 au Département des travaux publics, nous attendons toujours que cette autorisation soit délivrée. Le projet a, à nouveau, été frappé d'oppositions qui toutes sont en relation avec l'implantation d'une zone de jardins familiaux au chemin des Douves, les opposants proposant d'utiliser une partie de la parcelle de La Bécassière pour cette réalisation. Une issue doit intervenir dans le courant du printemps 1985.

L'entretien du stade municipal de Champs-Pauvres se poursuit. C'est cependant le terrain B d'entraînement du chemin de Dessous-Saint-Loup qui nous cause le plus de soucis. Son entretien était suspendu dans la perspective de la réalisation du centre sportif de La Bécassière. Contrairement à nos espoirs, les installations n'ont pas résisté suffisamment longtemps, nous avons donc dû réparer son éclairage, devons refaire partiellement sa surface comme peut-être devons-nous réparer les installations sanitaires des vestiaires. Nous espérons échapper à ces dépenses bien superflues, mais les retards incessants enregistrés dans la réalisation du centre sportif nous y contraignent.

Le parcours sportif de la Commune de Versoix connaît un succès vraiment encourageant. La construction d'un refuge forestier à son départ est venu heureusement compléter son agrément. Les travaux importants conduits au niveau du revêtement de ce parcours sportif entre l'automne 1981 et le printemps 1982 permettent de se borner chaque année à des travaux d'entretien normaux. Ils ont atteint en 1984 environ Fr. 10.000,— alors que la remise en état lourde des années précédentes atteignait environ Fr. 80.000,—. La pose de nouveaux panneaux ainsi que la remise à neuf des anciens est en cours de réalisation.

Notre concept de politique sportive communale a connu sa première année d'existence. C'est ainsi que les écoles de sport des différents clubs sportifs communaux ont reçu un subventionnement de Fr. 3.980.— pour la tranche d'âge 7-13 ans et Fr. 6.078.— pour la tranche d'âge 14-20 ans. Le budget communal porte une provision de Fr. 25.000.— dans ce domaine, sans compter les allocations traditionnelles aux sociétés et le subventionnement des équipes disputant un championnat au niveau national. La Commission cantonale des sports a vu le jour, notre Commune est particulièrement bien représentée au sein des spécialistes qui la composent et les différents documents émis nous confortent agréablement dans la certitude que la voie choisie par notre Commune dans le domaine de l'encouragement aux écoles de sport est la bonne, puisque le concept cantonal ressemble comme un frère à celui que nous avons mis sur pied.

Sociétés locales

Nous le disons chaque année, mais c'est réellement sincère : nous ne pouvons que réitérer nos sentiments d'émerveillement devant la densité de l'activité déployée par les nombreuses sociétés locales de Versoix.

Pour la première fois le 20 novembre 1984 ont été réunies la totalité des sociétés locales de délasserment, de sport et de loisirs, ainsi que les groupements de caractère social ou culturel. Ce ne sont pas moins de cinquante-deux groupements qui se sont ainsi rencontrés, témoignant de leur vitalité et de la richesse qu'ils représentent pour notre commune.

Les sociétés sportives sont au nombre de quatorze. Nous devons déplorer la dissolution du Club de cyclotourisme en fin d'année 1984.

- Pour la première fois de son histoire, le Ski-Club a mis sur pied en janvier les 15es Championnats genevois de ski alpin, créant du même coup la première édition du Grand Prix de Versoix.
- L'Association des cavaliers de la région de Versoix a fêté en octobre 1984 son dixième anniversaire.
- Le Club nautique de Versoix a mis sur pied en juillet 1984 les Championnats du monde de ynglings.
- Le Versoix-Basket connaît des difficultés de structure et financières inhérentes au succès particulièrement brillant que remporte son activité. Malheureusement, les installations dont disposent les sports de salle ne permettent guère d'espérer un avenir meilleur à court terme. C'est même un problème qui concerne les domaines scolaire et culturel, tant il est vrai qu'une redistribution des salles par l'aménagement d'une nouvelle salle omnisports permettrait de régler de manière particulièrement rationnelle l'ensemble de ces questions.
- Le FC Versoix a malheureusement retrouvé avec son équipe fanion la troisième ligue, provisoirement nous le souhaitons.
- Le Tennis-Club de Versoix s'est donné un nouveau président en la personne de M. René Schneckenburger.

- Le Versoix-Model-Club a élu en janvier 1985 un nouveau président en la personne de M. Marc Meier.
- Le projet de la Société de sauvetage d'achat d'un bateau rapide d'intervention avec création d'un port au niveau de la mairie n'a pas encore trouvé totalement grâce devant les commissions du Conseil municipal. Si l'idée en elle-même fait l'unanimité, la création d'un port de caractère définitif pose un problème d'aménagement urbanistique.
- La Société de tir a inauguré en mai 1983 de nouvelles installations. Le 6 avril 1984, une aide financière substantielle du Département militaire cantonal a pu être obtenue sous forme de cinq annuités de Fr. 10.000,—.
- Le mérite sportif 1984 a été attribué à Mlles Nicole Jastrow et Anick Neuenschwander, sociétaires de la SFG Versoix, membres de l'équipe genevoise championne de Suisse de gymnastique artistique féminine par équipe au niveau 3. Le second mérite sportif est allé à M. Reto Herman, champion d'Europe de pêche au gros. Par équipe, c'est une nouvelle fois l'équipage d'un bateau versoisien qui a triomphé : MM. François Homberger, Michel Vouga et Philippe Durr sont devenus champions du monde des 5,50 m. en Sardaigne au cours de l'été 1984 sur l'embarcation « Sinaryl ». La cérémonie de remise des mérites sportifs a été honorée de la présence de deux champions particulièrement attachants : le footballeur belge Michel Renquin, du FC Servette, et le nageur genevois Dano Halsall, finaliste olympique 1984 à Los Angeles sur 100 mètres nage libre.

La publication de ce rapport nous offre traditionnellement l'occasion de féliciter et de remercier l'ensemble de celles et ceux qui permettent à nos sociétés locales d'obtenir un rayonnement tout à fait remarquable. Leur action intelligente et dynamique doit être saluée comme elle le mérite, nonobstant l'impact salutaire que le sport versoisien opère au niveau de la jeunesse locale.

Agriculture

L'année sous référence a été marquée par une reprise sensible du débat sur l'agriculture, tant dans les médias que dans le domaine parlementaire.

Sur le plan local, la présence de la Chambre genevoise d'agriculture aux côtés d'opposants, que ce soit dans le domaine des jardins familiaux ou celui du centre sportif, laisse une impression quelque peu amère en regard du soin porté par l'autorité communale à la défense des intérêts agricoles.

En ce qui concerne les jardins familiaux, le Département des travaux publics, revenant en totalité sur l'opinion précédemment exprimée, a refusé l'autorisation de construire sollicitée par la Commune de Versoix. Contre cette décision inique à plus d'un titre, le Conseil administratif a déposé un recours, actuellement pendant devant la Commission cantonale. Quelle que soit l'issue de ce recours, il restera que

l'incroyable débauche d'énergie nécessitée par une affaire aussi simple n'est pas de nature à encourager de telles initiatives, quoi qu'en disent — à défaut d'en penser — les autorités cantonales compétentes.

Forêts

L'opération de fourniture gratuite, aux associations de quartier, d'un sapin de Noël s'est poursuivie cette année, pour la plus grande satisfaction des associations concernées.

La défense de la forêt genevoise s'est trouvée opposée à la défense des terres agricoles dans le problème du tracé de la ligne EOS. Sur le plan local, la seconde tendance l'a emporté, sans pourtant que l'on puisse en déduire que la forêt en sera mutilée de manière accrue.

Le refuge forestier sis au départ du parcours sportif de la Commune de Versoix a été terminé en automne 1984. Cette réalisation, conduite par la Commune de Versoix en étroite collaboration avec le Département de l'intérieur et de l'agriculture, est une réussite. Mentionnons que le terrain appartient à l'Etat de Genève, qu'il est mis à la disposition de la Commune de Versoix pendant trente ans, que l'Etat de Genève participe financièrement à la construction pour 25% et que pendant trente ans, la Commune de Versoix est propriétaire de ce bâtiment. C'est l'occasion de remercier ici le Département de l'intérieur et de l'agriculture, et plus particulièrement M. Eric Matthey, inspecteur cantonal des forêts, de la faune et de la protection de la nature, pour leur collaboration particulièrement cordiale et efficace.

Pour notre compte, l'Association pour la protection des bois de la rive droite du lac a mis sur pied en août 1984 l'émission de télévision « Télérallye » consacrée aux bois de Versoix. Les deux journées passées à Versoix ont connu un vif succès, nos remerciements vont à cette association, et tout particulièrement à son président, M. J.-P. Schricker, à la collaboration raisonnable et objective duquel nous rendons hommage.

Le guide floristique et écologique « Bois de Versoix » connaît sur le plan de l'impact public un succès record pour une publication communale. Lancé lors d'une conférence de presse le 30 avril 1984, ce guide, édité à quatre mille exemplaires, s'est vendu ou distribué en quasi totalité, à cinq cents exemplaires près. Il s'agit en fait d'une publication des Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève, la Commune de Versoix ayant joué un rôle de patronage. Elle a en outre pu s'exprimer dans cet ouvrage de même d'ailleurs que l'Association de protection des bois de la rive droite du lac, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Enfin, toujours sous l'égide des Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève, deux excursions botaniques consacrées aux bois de Versoix ont été organisées les 5 et 12 mai 1984, avec un succès populaire certain et renouvelé. A M. le Professeur G. Bocquet, directeur des Conservatoire et Jardins botaniques de la Ville de Genève, va notre reconnaissance pour les efforts déployés dans la mise à portée

du public des richesses recelées par les forêts sises sur le territoire communal.

Notre bûcheron communal, M. Jules Marendaz, a pris sa retraite au 31 décembre 1984. Nous le remercions de son activité dévouée et compétente dans les soins cultureux de nos forêts. Il vient d'être remplacé par une équipe de deux jeunes bûcherons, formés par le Département de l'intérieur et de l'agriculture et organisés en entreprise privée. Leur travail sera, comme par le passé, contrôlé sur le plan quantitatif et qualitatif par ce département. A une époque où la « mort des forêts » fait « la une » des quotidiens, nous marquons ainsi notre volonté d'entretenir notre patrimoine sylvicole, tant il est vrai qu'au dire de spécialistes, l'abandon total ou partiel des soins cultureux est pour beaucoup dans leur état sanitaire (encore que les avis d'experts divergent fondamentalement sur les origines de ce dépérissement).

Cimetière

Le nouveau règlement du cimetière de Versoix a enfin été accepté par l'Etat de Genève le 9 janvier 1985.

« L'affaire Moscicki » a rebondi, suite à un recours contre la décision de l'Etat de Genève de refuser l'exhumation de la dépouille de l'ancien Président de la République de Pologne et son transfert derrière le rideau de fer. C'est une « affaire à suivre » promise à un long développement.

Pour faciliter le travail de creuse des tombes, nous avons fait l'acquisition, en automne 1984, d'un excavateur spécialement étudié à cet effet. C'est une dépense d'environ Fr. 60.000.— dont la nécessité était devenue évidente dans la mesure où la creuse des tombes nécessitait un travail très considérable perturbant en chaque occasion l'ensemble de l'activité du service des travaux.

Décoration florale

« Fleurir votre commune, c'est fleurir votre vie », le slogan désormais traditionnel de notre concours communal de décoration florale connaît, année après année, un succès populaire égal. Au palmarès 1984, M. Claude Goy a triomphé dans la catégorie « maisons individuelles » et Mme Jacqueline Egger dans la catégorie « immeubles ». Nous remercions ici le jury bénévole de ce concours qui renouvelle chaque année son engagement avec la même bonne humeur et le même entrain.

Sur le plan cantonal, la Commune de Versoix a, à nouveau, été primée et c'est avec un enthousiasme renforcé qu'elle se prépare à participer en 1985 à l'exposition « Fleurs et Campagne » de Lullier. Mais tout nouvel effort dans le domaine de la décoration florale implique un accroissement de nos cultures et nous rendons ici hommage à nos jardiniers pour l'énergie et le goût qu'ils déploient dans la décoration de notre localité.

Bâtiments communaux — Ecoles — Bibliothèque — Activités culturelles — Actions sociales — Jeunesse — Etablissement pour personnes âgées — Service du feu — Protection civile — Environnement.

Conseiller administratif délégué : M. Claude Ferrero

Bâtiments communaux

Il n'a pas été conduit de travaux de grande envergure dans les bâtiments communaux en 1984.

Mentionnons toutefois des réfections de toitures au groupe scolaire Adrien-Lachenal pour environ Fr. 20.000,—; l'aménagement de la ludothèque à Bon-Séjour pour Fr. 11.000,— et à la mairie, la réparation et le remplacement de volets et la peinture de boiseries extérieures; il s'agit d'une première tranche de travaux qui a coûté Fr. 22.000,—.

Les travaux des aménagements extérieurs du Centre de Bon-Séjour ont débuté. Ils comprennent notamment le préau couvert, la mise en ordre du préau et des cours, des plantations et la création d'un accès aux caves de la ferme.

Nous avons déjà fait état de la reconstruction de l'immeuble route de Suisse 25 au chapitre « Construction, urbanisme et aménagement ».

La mise à disposition de la maison de maîtres de Montfleury par l'Etat fait encore l'objet de discussions. Tout d'abord, le canton doit y effectuer d'importants travaux, principalement la réfection de la toiture.

La construction de l'école « Montfleury II » a débuté en novembre 1984. Située entre les tours 2 et 3, elle nécessite un investissement de Fr. 3.350.000,—, dont environ 30 % remboursés par le canton. Elle se compose de : quatre classes, une salle de récréation, une salle de projection/animation de 80 m², une salle des maîtres, une infirmerie, ainsi que des locaux techniques et sanitaires. Le préau sera aménagé de façon à l'isoler de la zone commerciale qui le jouxtera. Deux classes seront disponibles pour la rentrée de fin août 1985.

La mise à disposition de locaux communaux aux sociétés et groupements exige une planification attentive; ce sont en effet plus de quatre cents heures par semaine d'activité sociales, culturelles, sportives et de loisirs qui sont hébergées par nos soins.

Le grand couvert démontable, conçu à l'origine pour le préau devant la salle communale, est de plus en plus sollicité. Des événements culturels et sportifs, des braderies de quartiers, les grandes fêtes traditionnelles le mobilisent une dizaine de fois par an, d'un bout à l'autre de la commune. Nous nous réjouissons de ce succès, qui occasionne un gros travail à nos cantonniers, et devons certainement envisager un jour d'acquérir un second équipement, plus léger, plus mobile.

Ecoles

A la demande de la direction de l'enseignement primaire une nouvelle classe a dû être ouverte à la rentrée d'automne 1984. Le local était prêt, ayant été aménagé à Bon-Séjour en 1983 déjà.

A fin mars 1984, l'effectif total des classes enfantines et primaires s'élevait à 770, sans changement par rapport à l'année précédente, et les 39 classes se répartissent ainsi :

— Groupe Lachenal	3 classes enfantines 11 classes primaires 1 classe d'adaptation
— Ecole Courvoisier	2 classes enfantines
— Pavillons Argand/Pont-Céard	4 classes enfantines
— Ecole de Montfleury	5 classes enfantines 8 classes primaires
— Ecole de Bon-Séjour	5 classes primaires

Les élèves non domiciliés à Versoix sont actuellement au nombre de 51 (57 en 1983), dont 28 venant de Chavannes-des-Bois (moins 1), 16 d'autres communes vaudoises et 7 de communes genevoises voisines.

Nous relations dans notre précédent compte rendu la visite à Versoix, en février 1984, d'une classe d'école de la ville belge de Frameries. En mai 1984, ce fut au tour de la classe de sixième primaire de M. Dubrova de l'école Lachenal de se rendre en Belgique pour neuf jours. Ils y furent accueillis dans les familles des enfants qui s'étaient rendus à Versoix. Ils apprirent à connaître des situations moins aisées que les nôtres. Ils visitèrent notamment Bruxelles, Ostende et la mer du Nord, ainsi qu'une ancienne mine de charbon près de Liège. Cette expérience s'est révélée très heureuse et enrichissante de part et d'autre. Elle sera sans aucun doute renouvelée, mais il n'a pas été prévu que ce soit chaque année.

Le déroulement de la Fête des promotions a été modifié en 1984. La cérémonie officielle du dimanche matin a été supprimée et remplacée le vendredi soir par une manifestation plus familiale réunissant les élèves de sixième année avec leurs parents. Après diverses productions individuelles ou de groupes, les enfants reçurent leur dictionnaire et participèrent en famille à un repas-buffet. Le dimanche après-midi a eu lieu le grand rassemblement de la population versoisienne, qui a obtenu le succès habituel.

Nous pouvons une nouvelle fois rappeler les excellents rapports qui existent entre les autorités et le personnel communal, d'une part, l'ensemble du corps enseignant et M. Maurice Janin, inspecteur des écoles de Versoix, d'autre part. Les relations sont aussi excellentes avec la direction et les maîtres du Collège des Colombières.

Le restaurant scolaire, ouvert il y a bientôt quatre ans, accueille chaque jour plus de quarante enfants entre quatre et douze ans. Il fonctionne au mieux et nous remercions cordialement toutes les personnes qui assurent bénévolement l'encadrement des écoliers, la préparation et le service des repas.

Bibliothèque

Elle vient à nouveau de vivre une très bonne année : davantage de lecteurs (6764) et de livres prêtés (21.628), nombreuses visites de classes d'écoles, plusieurs animations ouvertes sur l'extérieur, nouveau sigle pour les imprimés, création du nouveau rayon des bandes dessinées pour adultes et adolescents.

En 1984, 634 livres achetés et 308 livres reçus en don, dont une centaine de romans en anglais, sont venus enrichir un éventail déjà extrêmement diversifié et riche.

Ouverte également en juillet et août, notre bibliothèque communale se réjouit d'accueillir de nouveaux lecteurs, et rappelle à chacun qu'il peut y exprimer ses désirs quant à l'achat de livres.

Activités culturelles

Le grand événement culturel de l'année est assurément la sortie du magnifique ouvrage de Marcel Lacroix : « Versoix genevoise ». Digne successeur de « L'Histoire de Versoix » de Jean-Pierre Ferrier écrit en 1942, il la complète sans jamais la doubler, relatant aussi bien Versoix et son premier siècle de vie genevoise que les temps présents (1940-1980). Plus de cent photos et dessins illustrent le vieux Versoix en images, formant un reportage d'autant plus passionnant qu'accompagné de commentaires éclairants sur les sites décrits. Les mille exemplaires écoulés en six mois traduisent mieux que des mots l'ample succès rencontré. Que notre cher ancien secrétaire communal, que son infatigable et compétent assistant M. Erhard Fischer, soient assurés de la profonde gratitude des Autorités et des Versoisiens, le plus grand nombre, qui sont profondément attachés à leur coin de terre, de forêt, de lac.

Nous avons annoncé l'an passé la création dans le cadre d'Ecole et Quartier d'une commission d'animation culturelle regroupant les personnalités de la commune engagées dans ces types d'activités. Travaillant avec élan et imagination, elle a notamment mis sur pied un remarquable « Novembre Show », suite de quatre spectacles de variétés de haute qualité qui ont été bien appréciés. Le dynamisme de cette équipe pleine d'idées, en mesure de les concrétiser, a plu au Conseil municipal, qui a accepté sa demande de sensiblement accroître pour 1985 le budget destiné à soutenir les activités culturelles.

Au terme de sa dixième année, Ecole et Quartier continue à afficher une santé resplendissante; en quatre mots : ça marche très bien ! Chaque semaine, plus de mille participants, dont un tiers domiciliés en dehors de Versoix, suivent soixante cours; il y en a pour tous les goûts : artistiques, écologiques, intellectuels, manuels, pratiques et sportifs.

Les autorités municipales soutiennent à fond cette activité « fourmillante » en ouvrant ses locaux, en accordant une subvention annuelle de Fr. 20.000,—, en offrant un cours de français pour étrangers, en couvrant les déficits lors de l'organisation de soirées d'animation culturelle et en payant les frais de la verrée offerte à l'issue de ces spec-

tacles. Le succès éclatant pose des problèmes lancinants d'expansion et la Commune est invitée à mettre à disposition d'autres locaux, en premier lieu pour la danse et les activités créatrices. Les importants aménagements en cours et prêts à démarrer à Bon-Séjour et à Montfleury laissent envisager des solutions satisfaisantes dans un proche avenir.

Le Groupe d'animation artistique de Versoix (GAAV) concentre ses efforts sur sa « semaine d'octobre », avec exposition des artistes versoisiens, spectacles pour enfants et pour adultes, présentation des travaux des participants au concours annuel. Ouvert cette année aux enfants de nos écoles infantine et primaire, il a permis à près de deux cents d'entre eux, en groupe ou individuellement, d'illustrer leur vision juvénile de Versoix. Un très grand succès, auquel nous associons l'ensemble du corps enseignant pour sa totale collaboration.

Notre Musique municipale a montré lors de son plaisant concert de printemps de mars 1985 qu'elle avait pleinement conservé, sous la baguette de M. Charles Bürk, sa vitalité et son niveau musical. Les Amis de la musique nous apportent année après année un soutien formidable et nous les en remercions.

La place du Bourg, joliment aménagée, commence à jouer un rôle de centre d'animation, grâce notamment aux initiatives bienvenues de la jeune Association des commerçants. La fête du 1er septembre 1984 se répétera dorénavant annuellement, marquant de façon souriante, une semaine après le grand week-end des Traîne-Matins de Port-Choiseul, la fin des vacances.

Notre mémento d'information trimestriel, distribué à tous les ménages, a le mérite d'exister depuis neuf ans; la commission d'animation culturelle s'attaque à la tâche délicate de l'améliorer, sans trop l'alourdir, et nous serions heureux de recueillir toutes suggestions à ce sujet.

Pas moins de cinq concerts et spectacles de danse ont apporté une présence musicale chaque fois très fréquentée.

Nos grands rendez-vous avec les Versoisien et leurs amis que sont les Promotions et le Premier Août ont connu le succès habituel.

Nous sommes pleinement heureux des nombreuses fêtes, spectacles et animations organisés du début à la fin de l'année par des groupements versoisiens vivants et imaginatifs. Nous citerons pêle-mêle, certains d'en oublier, Alroma et sa splendide Revue, les joutes sportivo-humoristiques d'Intersociétés, les braderies de quartiers, les comptoirs des paroisses, les soirées ouvertes des sociétés, les manifestations par et pour les jeunes. Que tous les organisateurs se sachent cordialement remerciés et encouragés par les Autorités, qui leur apportent tout leur soutien.

Nous invitons derechef tous nos concitoyens à pleinement s'associer, au gré de leurs affinités, à une palette d'animations communautaires qui s'élargit, se diversifie, en cherchant constamment à s'adapter à la demande. Nous voulons, avec vous, que Versoix affirme toujours mieux une vocation de centre régional où il fait bon vivre, dans le sens complet du terme. Nous retrouvons d'ailleurs là, sans étonnement,

l'objectif fondamental d'Ecole et Quartier, dont les dix ans d'activité féconde au service de la commune vont être ces prochains jours fêtés comme il se mérite.

Actions sociales

Notre commune continue à verser des allocations complémentaires à ses administrés bénéficiaires de l'aide cantonale. Les versements ont lieu au printemps et en automne. Ils s'élèvent chaque fois à Fr. 275,— pour les personnes seules et à Fr. 425,— pour les couples. Au second versement est ajoutée une allocation de chauffage de Fr. 100,—. Le montant total des allocations versées en 1984 s'est élevé à Fr. 58.575,—.

Le nombre des chômeurs complets s'est élevé en moyenne à vingt-huit durant l'année 1984. L'augmentation de neuf unités par rapport à l'année 1983 reflète principalement une situation saisonnière.

La sortie annuelle des aînés de la commune a été à nouveau organisée par la Commission sociale et culturelle. Elle a permis à deux cents personnes, sur huit cent vingt invités, de participer à une excursion en Gruyère. Cette sortie favorisée par le beau temps a obtenu le succès habituel. Que tous les responsables de l'organisation soient ici remerciés.

Le Club des Aînés continue son intense activité interne ou lors de sorties, sous la direction et l'animation d'un comité dévoué et compétent.

Le Bureau d'information sociale (BIS) doit maintenant être considéré comme étant le service social de la commune. Dès l'automne 1984, ses heures d'ouverture ont été très élargies. Son personnel a ainsi des possibilités accrues de s'occuper des cas qui lui sont soumis et nous constatons qu'il est pleinement fait usage de ces améliorations. La discrétion dont font preuve les responsables ne doit ainsi pas gêner les personnes en difficulté pour se renseigner et expliquer leurs problèmes au numéro 71 de la route de Suisse.

La crèche-garderie d'enfants « Les Mouflets de Bon-Séjour » est connue comme un modèle dans le canton. Après une enquête attentive sur les besoins futurs, nous avons pu renoncer à sa réinstallation dans un bâtiment neuf à Bon-Séjour, nous contentant d'améliorer l'agencement des locaux actuels. Sa dynamique présidente, Mme Georgette Mettaz, a souhaité rentrer dans le rang et nous lui exprimons notre très vive reconnaissance pour le rôle essentiel qu'elle aura joué pendant quatre ans, tant dans la conception que dans la conduite de cette aventure audacieuse au départ. Nous adressons tous nos vœux à Mme Evelyne Thurnherr, qui vient de reprendre le flambeau.

La ludothèque, gérée sous forme d'association, a pu ouvrir ses portes dans les locaux de Bon-Séjour en automne 1984. D'emblée, elle a obtenu un grand succès et nous félicitons l'équipe de jeunes mamans qui l'animent pour leur engagement et leur enthousiasme.

La distribution de repas à domicile aux personnes âgées et handicapées se poursuit grâce au concours discret et bénévole de plusieurs dames que nous tenons à remercier pour cette activité très appréciée des bénéficiaires.

Jeunesse

Notre commune est entrée dans la zone de turbulence où une fraction de sa jeunesse ne trouve pas son compte dans les possibilités et équipements à disposition. C'est en mai 1984 que la direction du Cycle d'orientation et le Bureau d'information sociale nous ont alerté, inquiets du sensible accroissement des adolescents en situation de graves perturbations socio-familiales.

Sous l'impulsion de la mairie, un groupe de travail s'est constitué, qui réunit aujourd'hui quinze personnes très représentatives des milieux proches de la jeunesse. Il vient de rédiger un premier rapport, où est envisagée une nouvelle étape dans notre équipement social : la création d'un centre d'accueil à structure souple pour adolescents de douze à dix-sept ans.

Un sondage auprès des présumés intéressés est en cours; il permettra de tester l'opportunité et l'urgence d'une telle réalisation.

Nous remercions les membres du groupe de travail pour leur engagement. Avec eux, avec vous, avec des volontaires jeunes et moins jeunes qui s'annoncent déjà pour assumer la gestion de la structure d'accueil la plus appropriée, nous saurons répondre à une demande difficile à cerner mais bien réelle.

La Commune, quant à elle, poursuit et amplifie son important programme de soutien aux organisations et services œuvrant pour la jeunesse, à travers les écoles de sport, les spectacles et animations, les initiatives des enseignantes et enseignants.

Etablissement pour personnes âgées

La commission spécialisée poursuit son intense labeur, encouragée par le vote unanime du crédit d'étude de Fr. 550.000,— en juin 1984.

Elle a rédigé les statuts de la Fondation qui assurera la gestion, ainsi que le cahier des charges du directeur.

Elle a pratiquement terminé l'étude de détail de la répartition des locaux et du parti des façades. Deux importantes infrastructures ont été incorporées : un poste sanitaire de secours, financé par la Confédération et le Canton, en deuxième sous-sol, et un parking pour environ quatre-vingt-quatre voitures en premier sous-sol, ce qui préservera d'autant les zones vertes avoisinantes.

Une exposition avec plans et maquettes, en juin 1985, permettra à toute notre population de prendre connaissance du projet, et provoquera, nous l'espérons, un fructueux dialogue.

Rappelons que les deux bâtiments prévus seront édifiés dans la partie supérieure de la parcelle de Bon-Séjour, et que l'ouverture est envisagée en 1988.

Le plan d'aménagement de quartier est à l'enquête publique. Le coût de la construction, sans le parking, dépassera les Fr. 15.000.000,—; il est rassurant de savoir que le montant des subventions fédérales et cantonales, ainsi que le fonds Livada, couvrent la totalité de cette somme.

Nous exprimons nos plus vifs remerciements aux membres de la commission spécialisée pour leur motivation, leur disponibilité, leur engagement généreux.

La résidence de Bon-Séjour sera une très belle réalisation, où nos aînés, insérés dans la vie de la commune, trouveront la sécurité et la sérénité qu'ils sont en droit d'attendre.

Service du feu

Nos sapeurs-pompiers ont été alarmés à diverses reprises au cours de l'année pour des petits sinistres. Relevons parmi les plus importants un feu d'appartement au chemin du Vieux-Moulin et une inondation au chemin de l'Ancien-Péage.

Les mutations suivantes sont intervenues durant l'année :

Le sergent-major François Blanchard et le sergent André Falconnet ont suivi avec succès l'école d'aspirants officiers et ont été promus au grade de lieutenant à la date du 1er décembre.

Deux nouveaux sapeurs ont été admis dans la compagnie, MM. Maurice Marin et Alain Noirjean, que nous remercions et à qui nous souhaitons la bienvenue.

Au 31 décembre 1984, l'effectif se composait de cinq officiers, onze sous-officiers, trente-cinq sapeurs et un médecin, soit cinquante-deux hommes au total.

En 1984, il a été fait diverses acquisitions de matériel, notamment des appareils respiratoires à air comprimé.

La compagnie a été inspectée au printemps 1984 par le lieutenant-colonel Chérix qui a pu reconnaître le bon état du matériel et le haut niveau de formation de l'ensemble du corps.

Le compte rendu annuel est l'occasion de remercier l'ensemble de la Compagnie pour son dévouement envers la collectivité. Ont plus spécialement droit à cette reconnaissance le commandant et les cadres qui ne ménagent pas leur peine et leur temps afin de maintenir notre service du feu apte à remplir sa mission.

Protection civile

Au 31 décembre 1984, l'effectif des personnes incorporées et instruites est de trois cent-vingt, en augmentation de seize par rapport à l'année précédente. La répartition dans les divers services est la suivante :

Etat-major	9 personnes
Renseignements	21 personnes
Alarme et transmissions	36 personnes
Abris	47 personnes
Assistance	12 personnes
Pionniers et lutte contre le feu	109 personnes
Sanitaires	53 personnes
Autres	<u>33 personnes</u>
Total	320 personnes

Un cours d'introduction a eu lieu au centre d'instruction de la Ville de Genève à Richelien.

Six cours de répétition ont été organisés en 1984, soit deux de plus que l'année précédente. Les diverses formations ont effectué les travaux de leur ressort. Un détachement de pionniers et lutte contre le feu a effectué son cours au centre cantonal à Bernex.

Un travail important concernant la planification des abris a été réalisé durant l'année 1984; il n'est cependant pas terminé.

Nous pensons que le problème de recrutement de cadres supérieurs était en bonne voie de réalisation. Malheureusement, nous devons constater que cela n'a pas encore abouti. Plusieurs postes restent toujours à pourvoir. Cette situation alourdit les charges de l'état-major.

Le Conseil administratif salue l'effort constant fourni par M. Albert Jaccard, chef local, et ses collaborateurs, et saisit l'occasion de ce compte rendu pour leur exprimer ses remerciements et sa gratitude.

Environnement

Au fil des années, vos Autorités s'efforcent dans un esprit constructif de protéger la commune contre les agressions de tout type qui caractérisent malheureusement notre époque de grande expansion. Ce sont les effets néfastes du bruit qui retiennent le plus notre attention et nous poursuivons avec la Direction de l'Aéroport un dialogue qui s'avère positif dans ses résultats.

Cordon ombilical entre la Suisse et Genève, Versoix se verra peut-être dotée d'une nouvelle ligne électrique à haute tension (380 kV). Son opportunité ayant été jugée nécessaire par le Canton, nous nous sommes battus — avec succès — pour exiger un parcours moins dommageable, au-dessus de la forêt, de préférence à un parcours en plein champ qui aurait défigurés la magnifique région de Sauverny.

Soucieux de diminuer l'usage des énergies polluantes et non renouvelables, nous avons entrepris deux importantes études sur le territoire communal :

- a) le recyclage, pour le chauffage des immeubles, de la vapeur rejetée par la fabrique de papier;
- b) l'exploitation de la chaleur de l'eau de la nappe phréatique, via une pompe à chaleur, pour le chauffage de la future maison pour personnes âgées de Bon-Séjour.

Nous veillons également à ce que l'entreposage et l'évacuation des substances toxiques dans les entreprises locales soient assurées de la façon la plus sûre.

La mairie et la commission municipale de l'environnement s'activent pour que Versoix reste préservée, dans la mesure du raisonnable, et nous comptons sur la collaboration de chacun pour nous y aider.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La lecture attentive de ce rapport devrait être édifiante pour celles et ceux qui ne discernent pas très bien ce que « font nos Autorités » ou le prétendent.

Parce que si vous examinez en détail ce compte rendu, vous constatez au moins qu'en douze mois, nos deux Conseils

- ont acheté un premier bâtiment, construit un second et lancé la réalisation d'un troisième et d'un quatrième;
- ont mis en chantier un collecteur;
- ont donné une impulsion définitive à la réalisation d'un centre sportif important;
- ont pendant ce temps — et c'est ce qu'on oublie trop facilement — géré à satisfaction le ménage administratif, financier, social, culturel, sportif de notre commune, ainsi qu'assumé l'entretien de son patrimoine.

C'est tout de même remarquable, pour un législatif réuni d'une manière ou d'une autre un jour sur quatre, un exécutif « professionnel » à 20 % et une administration communale maintenue à un volume limité.

Nous ajouterons que ce compte rendu résume des éléments se rapportant à environ cent quarante dossiers qui ont connu pendant l'année sous référence une évolution concrète, donc produit un travail parfois très lourd.

C'est notre fierté de dire que nos deux Conseils ont tout simplement fait face, c'est d'ailleurs ce pourquoi ses membres ont été élus.

Nous avouons néanmoins pour terminer notre préoccupation devant l'accroissement considérable des tâches à accomplir et la complexité accrue de l'appareil administratif cantonal qui progressivement s'alourdit. Une commune, vis-à-vis de l'Etat, se doit de n'être ni subalterne ni complaisante. Elle a au contraire l'obligation de se montrer dynamique, constructive et concrète, sous peine de sombrer dans une expectative coupable et de participer ainsi à l'affaiblissement des institutions.

Le rappel de ces vertus de caractère ne tempère pourtant pas les sentiments de reconnaissance que nous éprouvons à l'égard du Conseil municipal — au travail duquel nous rendons hommage — ainsi qu'à nos collaboratrices et collaborateurs qui manifestent avec entrain et conviction leur plaisir de servir Versoix.

Versoix, le 31 mars 1985.

Gérard Ramseyer, maire
Pierre Wicht, conseiller administratif
Claude Ferrero, conseiller administratif

ÉTATS FINANCIERS 1984

ACTIF

	Fr.	Fr.
Trésorerie		
Caisse	23.559,30	
Chèques postaux	2.971,35	
Banque	8.507,65	35.038,30
	<hr/>	
Dépôts auprès de l'Etat		
Compte budgétaire	2.586.167,95	
Compte ordinaire de dépôt	204.186,95	
Compte spécial de dépôt	276.396,55	
Compte spécial de dépôt (Centre sportif)	1.824.362,80	4.891.114,25
	<hr/>	
Banques		
Banque Hypothécaire	8.463.245,51	
Caisse d'Epargne	548.683,15	
Caisse Raiffeisen	116.190,15	9.128.118,81
	<hr/>	
Débiteurs		
Etat de Genève :		
taxes d'équipement, d'épuration et d'écoulement	1.471.972,90	
Reliquat d'impôts à encaisser	1.663.644,42	
Débiteurs divers	341.189,20	
Actif transitoire	248.873,85	3.725.680,37
	<hr/>	
Placements		
327 parts Banque Hypothécaire	817.500,—	
Capital des Services Industriels	567.750,—	
10 parts Coopérative Financière des communes genevoises	5.000,—	
327 titres de participation de la Banque Hypothécaire	245.250,—	
218 titres de participation de la Banque Hypothécaire	163.500,—	
1 action Téléphérique du Salève	10.000,—	1.809.000,—
	<hr/>	
Travaux en cours		
Bâtiments publics	3.513.186,90	
Autres	4.990.780,50	8.503.967,40
	<hr/>	
Immobilisations		
Terrains	3.643.488,50	
Immeubles publics	12.567.942,—	
Immeubles locatifs	1.528.590,—	
Terrains pour routes	315.650,—	
Equipement sportif	125.286,—	
Mobilier et matériel	6,—	18.180.962,50
	<hr/>	
Fonds spéciaux		
Actifs divers des fonds spéciaux		4.132.939,60
		<hr/>
		50.406.821,23
		<hr/>

31 décembre 1984

		PASSIF
Créanciers	Fr.	Fr.
Créanciers divers et passif transitoire . . .		755.017,40
Dette communale consolidée		
Dette publique		16.794.720,10
Dette communale flottante		
Dette publique		962.664,70
Provisions pour dépenses différées . . .		1.152.837,35
Fonds de réserve		
Travaux d'équipement	972.407,75	
Travaux d'épuration	122.135,50	
Travaux d'écoulement	377.429,65	
Réserve générale :		
— engagée	8.650.521,15	
— disponible	—,—	
Centre sportif	2.536.252,90	
Fonds de décoration	119.382,70	
Pour achat de propriétés	370.000,—	13.148.129,65
Réserve d'exploitation des immeubles locatifs		115.212,75
Fonds spéciaux		
Capital des fonds spéciaux :		
— Fonds communal de bienfaisance . . .	211.532,95	
— Fonds des courses scolaires	23.423,80	
— Prix Adrien-Lachenal	1.643,25	
— Fonds Marc-Birkigt	93.556,35	
— Fonds d'entraide	205.611,45	
— Fonds Livada	3.597.171,80	4.132.939,60
Capital communal		
Solde au 1er janvier 1984	12.720.097,08	
Plus-value de fortune 1984	625.202,60	13.345.299,68

50.406.821,23

COMPTE DES VARIATIONS DE FORTUNE DE L'EXERCICE 1984

AUGMENTATIONS

	Fr.
Boni budgétaire 1984	70.014,75
Amortissement de la dette communale consolidée	844.991,40
Remboursement de la dette par budget	37.850,—
Intérêts actifs non budgétisés	185.328,70
Augmentation du reliquat des centimes additionnels communaux	302.964,60
Augmentation du reliquat de la taxe professionnelle communale .	42.610,—
Subvention extraordinaire Sport-Toto	8.000,—
	<u>1.491.759,45</u>

DIMINUTIONS

Amortissements sur immeubles publics	617.104,70
Augmentation des intérêts courus sur emprunt	24.452,15
Amortissement comptable sur immeuble	75.000,—
Frais d'émission sur emprunt	150.000,—
	<u>866.556,85</u>

RÉSULTAT

Plus-value de fortune de l'exercice virée à capital	<u>625.202,60</u>
---	-------------------

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1984

RECETTES	Fr.
50. Administration	
50.21 Finances de naturalisations	18.766,65
50.29 Recettes administratives diverses	24.712,40
51. Finances	
51.11 Centimes additionnels communaux	7.219.186,75
51.12 Fonds de péréquation financière	658.118,—
51.13 Taxe professionnelle	116.674,60
51.14 Impôt sur gains immobiliers	151.885,60
51.15 Taxes compagnies d'assurances	52.113,55
51.16 Impôts sur bénéfices d'aliénation	16.020,50
51.31 Redevance des Services Industriels	324.440,90
51.32 Fonds d'équipement communal	441.095,30
51.41 Intérêts des fonds placés	100.837,50
52. Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	
52.29 Recettes diverses	38.345,10
53. Police municipale, état civil	
53.21 Produit de l'état civil	8.267,65
53.22 Produit permissions de police	390,50
53.24 Produit des amendes	28.726,90
54. Travaux	
54.29 Recettes diverses	25.743,—
54.31 Subvention routes et canalisations	9.400,—
54.32 Subvention bâtiments et emplacements	18.500,—
54.41 Location immeubles et emplacements	118.150,50
54.42 Redevance concessions cimetière	2.744,—
55. Service social	
55.54 Recettes du restaurant scolaire	33.903,50
56. Service du feu	
56.31 Subventions et rétrocessions pour matériel et bouches à eau	264,85
57. Protection civile	
57.31 Subventions et rétrocessions pour les cours	13.167,40
Total des recettes	<u>9.421.455,15</u>

DÉPENSES

Fr

60 Administration

60 01	Indemnités aux conseillers administratifs	54 000,—
60 02	Indemnités aux conseillers municipaux	18 790,—
60 11	Salaires de l'ensemble du personnel	1 167 116,45
60 12	Allocations de vie chère	70 691,45
60 15	Primes d'ancienneté et gratifications	86 872,35
60 16	Prestations sociales	277 139,—
60 17	Caisses de compensation	93 761,20
60 18	Indemnités spéciales	8 457,50
60 21	Assurances générales	22 589 10
60 22	Frais administratifs et de bureau	45 527,60
60 23	Frais de port, de téléphone, de chèques postaux	35 322 90
60 24	Frais de déplacements	11 928,70
60 26	Matériel et mobilier administratif	38 612,70
60 27	Frais d'honoraires et de fiduciaire	56 459,—
60 28	Frais de votations et élections	480,—
60 29	Frais généraux divers	78 057,30
60 31	Allocations aux sociétés communales	25 000,—
60 39	Cotisations et autres allocations	28 348,—

61 Finances

61 11	Contributions foncières	8 583,60
61 21	Achat de terrains, de bâtiments, de titres	37 850,—
61 31	Attributions aux fonds de réserve	2 800 000,—
61 32	Compensation financière aux communes frontalières	33 744,—
61 41	Intérêts de la dette communale	697 903,45
61 42	Amortissement de la dette communale	844 991,40

62 Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs

62 21	Matériel et mobilier scolaire	25 000,—
62 22	Fête des écoles	23 817,10
62 23	Courses scolaires, classes de neige	14 351,—
62 24	Autres dépenses pour l'instruction publique	45 576,45
62 26	Entretien et renouvellement de la bibliothèque	13 185,45
62 27	Activités sportives organisées par la commune	—,—
62 28	Activités culturelles organisées par la commune	13 783 60
62 29	Publication de livres	71 708,50
62 33	Participations et subventions pour colonies de vacances	5 752,—
62 37	Subventions pour activités sportives	24 361,—
62 38	Subventions pour activités culturelles	28 622,70
62 39	Autres subventions et rétrocessions	68 000,—

63 Police municipale, état civil

63 27	Frais pour l'état civil	3 521,—
-------	-------------------------	---------

64 Travaux

64 21	Levée des ordures	259 865,—
64 22	Frais pour le traitement des ordures	257 329,75
64 25	Frais pour les véhicules et les machines	95 000,—
64 26	Frais d'outillage et de matériel	28 172,—
64 27	Frais d'étude pour travaux	23 724,80

A reporter 7 543 996,05

DÉPENSES (suite)

Fr

Report 7 543 996,05

64 31	Participation a l'entretien des lignes de tir	1 639,20
64 41	Entretien des bâtiments communaux	372 318,55
64 42	Services Industriels des bâtiments communaux	73 314,80
64 43	Chauffage des bâtiments communaux	194 912,90
64 44	Assurances des bâtiments communaux	55 127,90
64 46	Mobilier des bâtiments communaux	23 102,20
64 51	Entretien des emplacements communaux	191 829,25
64 52	Services Industriels des emplacements communaux	17 801,45
64 61	Entretien des routes et canalisations	270 000,—
64 62	Eclairage des chaussées	64 958,70

65 Service social

65 21	Office social municipal	90 383,40
65 31	Subventions pour garderies, creches, etc	58 000,—
65 32	Allocations aux institutions sociales communales	48 770,—
65 33	Allocations aux autres institutions sociales	10 640,50
65 35	Aide humanitaire	20 000,—
65 38	Versement au fonds de bienfaisance	18 766,65
65 54	Frais pour le restaurant scolaire	53 555,95

66 Service du feu et de secours

66 11	Indemnités aux sapeurs-pompiers	18 187,50
66 21	Frais divers du service du feu	35 000,—
66 25	Vehicules du service du feu	12 481,10
66 32	Participation aux frais du Service d'incendie de la Ville de Genève	59 657,65

67 Protection civile

67 21	Frais pour l'organisation des cours	19 002,35
67 29	Frais divers de la protection civile	39 539,60
67 31	Subventions pour dispositifs de protection civile	58 454,70

Total des dépenses 9 351 440,40

RÉCAPITULATION

Total des recettes 9 421 455,15

moins :

Total des dépenses 9 351 440,40

Excédent des recettes 70 014,75

TABLEAU DE LA DETTE

Année	Créanciers	Echéance de l'emprunt	Montant initial	Solde au 31.12.1983	Augmenta- tions en 1984
			Fr.	Fr.	Fr.
A. Dette communale consolidée, publique					
1964	Caisse d'Epargne	1984	1.200.000,—	90.264,—	—,—
1969	Caisse d'Epargne	1989	500.000,—	208.766,—	—,—
1971	Caisse d'Epargne	1991	1.000.000,—	530.816,—	—,—
1971	Banque Hypothécaire	1991	1.000.000,—	530.725,40	—,—
1972	Banque Hypothécaire	1992	1.000.000,—	584.023,55	—,—
1972	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	1992	1.000.000,—	450.000,—	—,—
1972	Caisse d'Epargne	1992	1.500.000,—	869.836,—	—,—
1972	Union de Banques Suisses	1992	1.000.000,—	850.000,—	—,—
1973	Banque Hypothécaire	1993	1.000.000,—	622.735,35	—,—
1974	Caisse d'Epargne	1994	1.000.000,—	672.733,—	—,—
1975	Coopérative Financière des communes genevoises	1990	1.000.000,—	612.329,—	—,—
1976	Coopérative Financière des communes genevoises	1981	500.000,—	400.000,—	—,—
1980	Banque Hypothécaire	2020	1.200.000,—	1.162.600,90	—,—
1981	Banque Hypothécaire	2001	2.000.000,—	1.889.297,30	—,—
1982	Caisse d'Epargne	2002	1.200.000,—	1.165.585,—	—,—
1983	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents	1993	2.000.000,—	2.000.000,—	—,—
1984	Coopérative Financière des communes genevoises	1994	5.000.000,—	—,—	5.000.000,—
			<u>23.100.000,—</u>	<u>12.639.711,50</u>	<u>5.000.000,—</u>
B. Dette communale flottante, publique					
1979	Coopérative Financière des communes genevoises		1.000.000,—	962.664,70	—,—
			<u>1.000.000,—</u>	<u>962.664,70</u>	<u>—,—</u>

COMMUNALE AU 31 DÉCEMBRE 1984

Amortissements 1984	Solde au 31.12.1984	Taux	Echéance des intérêts	Intérêts payés en 1984	Intérêts dus au 31.12.1984
Fr.	Fr.	%		Fr.	Fr.
90.264,—	—,—	4,25	29.10	3.836,20	—,—
29.555,—	179.211,—	6,5	10.9	13.569,80	2.737,95
56.088,—	474.728,—	4,75	27.12	25.213,75	187,90
55.578,55	475.146,85	5	22.12	26.536,25	527,95
51.884,35	532.139,20	5,5	15.5	32.121,30	16.629,35
50.000,—	400.000,—	5,25	20.3 - 20.9	23.625,—	5.833,35
78.886,—	790.950,—	5	29.12	43.491,80	109,85
50.000,—	800.000,—	6,5	—	44.831,55	—,—
48.935,50	573.799,85	5,25	12.12	32.693,60	1.506,25
47.975,—	624.758,—	4,75	30.12	31.954,80	—,—
68.101,85	544.227,15	8,25	25.2	51.117,75	38.039,20
—,—	400.000,—	5,5	31.12	22.114,20	—,—
11.439,75	1.151.161,15	5	30.3	58.130,05	43.168,55
67.157,40	1.822.139,90	5	22.10	94.464,85	17.209,10
39.126,—	1.126.459,—	4,75	19.11	55.365,30	6.093,85
100.000,—	1.900.000,—	4,5	20.3 - 20.9	88.075,—	23.750,—
—,—	5.000.000,—	5	5.11	—,—	38.194,45
<u>844.991,40</u>	<u>16.794.720,10</u>			<u>647.141,20</u>	<u>193.987,75</u>
<u>—,—</u>	<u>962.664,70</u>	5,5	31.12	<u>50.762,25</u>	<u>—,—</u>

TABLEAU DES CRÉDITS

Désignation	Date de délibération	Crédits votés
A. Crédits liquidés en 1984		Fr.
Acquisition d'un immeuble rue des Moulins n° 1	2. 4.1984	85.000,—
		<u>85.000,—</u>
B. Crédits en cours au 31 décembre 1984		
Egouts du Bourg de Versoix	19.11.1979	450.000,—
Egouts de l'avenue de Choiseul	17.12.1979	271.000,—
Collecteur de Richelien	29. 9.1980	100.000,—
		450.000,—
		<u>376.000,—</u>
		926.000,—
Transformations de Bon-Séjour	24.11.1980	1.000.000,—
		<u>800.000,—</u>
		1.800.000,—
Aménagement de jardins familiaux	19.10.1981	185.000,—
Aménagements extérieurs de Bon-Séjour	21.12.1981	670.000,—
Place du Bourg et rue de l'Industrie	21.12.1981	680.000,—
	2. 5.1983	310.000,—
		<u>990.000,—</u>
Etude nouvel aménagement de la commune	21.12.1981	135.000,—
Reconstruction de la halte de Pont-Céard	4. 5.1982	120.000,—
Concours salle omnisports	13.12.1982	90.000,—
Transformation buvette de Port-Choiseul	26. 1.1983	165.000,—
Rénovation du bâtiment central de Bon-Séjour	21. 3.1983	605.000,—
Collecteur de la route de Sauverny	17. 5.1983	254.000,—
Etude n° 2 centre sportif	17. 5.1983	170.000,—
Achat propriété chemin de Montfleury n° 1	17. 5.1983	1.650.000,—
Parc à voitures de Bon-Séjour	17. 5.1983	380.000,—
Quai de transbordement des wagons CFF	17. 5.1983	120.000,—
Reconstruction immeuble route de Suisse 25	19.12.1983	790.000,—
Construction d'un abri forestier	2. 4.1984	163.000,—
Construction de la première étape du centre sportif	28. 5.1984	8.961.000,—
Etude pour la construction d'une maison pour personnes âgées	18. 6.1984	550.000,—
Construction du bâtiment scolaire Montfleury 2	18. 6.1984	3.350.000,—
Collecteur des eaux usées du Nant-de-Braille	18. 6.1984	518.000,—
		<u>23.313.000,—</u>
	TOTAUX	<u>23.398.000,—</u>

HORS BUDGET

Financement	Total payé au 31.12.1983	Paiements effectués en 1984	Total payé au 31.12.1984	Solde disponible (dépassem.)
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Compte de dépôt Etat	—,—	85.000,—	85.000,—	—,—
	—,—	85.000,—	85.000,—	—,—
Emprunt	559.528,95	7.098,90	566.627,85	(116.627,85)
Emprunt	320.620,—	494,—	321.114,—	(50.114,—)
Compte de dépôt Etat				
Réserve générale				
A déterminer	1.092.758,70	219.944,90	1.312.703,60	(386.703,60)
Réserve générale				
Emprunt	2.205.233,80	31.437,—	2.236.670,80	(436.670,80)
Réserve générale	15.000,—	—,—	15.000,—	170.000,—
A déterminer	37.632,—	116.845,05	154.477,05	515.522,95
A déterminer				
Réserve générale	795.995,05	403.990,45	1.199.985,50	(209.985,50)
A déterminer	70.000,—	45.000,—	115.000,—	20.000,—
Réserve générale	112.058,—	5.540,—	117.598,—	2.402,—
Réserve générale	10.181,20	114.656,75	124.837,95	(34.837,95)
Compte de dépôt Etat	207.421,90	1.258,—	208.679,90	(43.679,90)
Réserve générale	512.340,10	105.584,75	617.924,85	(12.924,85)
Réserve générale	20.500,—	54.000,—	74.500,—	179.500,—
Réserve centre sportif	100.656,—	140.140,—	240.796,—	(70.796,—)
Emprunt	—,—	—,—	—,—	1.650.000,—
Réserve générale	—,—	—,—	—,—	380.000,—
Réserve générale	—,—	—,—	—,—	120.000,—
Réserve générale	71.123,—	284.921,10	356.044,10	433.955,90
Réserve générale	—,—	95.545,—	95.545,—	67.455,—
Réserve centre sportif + emprunt	—,—	—,—	—,—	8.961.000,—
Réserve générale	—,—	57.157,—	57.157,—	492.843,—
Réserve générale	—,—	54.773,40	54.773,40	3.295.226,60
Réserve générale	—,—	—,—	—,—	518.000,—
	6.131.048,70	1.738.386,30	7.869.435,—	15.443.565,—
	6.131.048,70	1.823.386,30	7.954.435,—	15.443.565,—

CENTIMES ADDITIONNELS COMMUNAUX

	1984	
	Budget	Résultat
	Fr.	Fr.
Personnes physiques :		
— total		6.745.640,—
— par centime		134.913,—
Personnes morales :		
— total		473.546,—
— par centime		9.470,—
Ensemble		
— total	6 250.000,—	7 219.186,—
— par centime	125.000,—	144.383,—

ÉVOLUTION DU PRODUIT GLOBAL DU CENTIME DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

	Population début d'année	Budget	Résultat
		Fr.	Fr.
1975	6850	50.000,—	68.223,—
1976	7138	65.000,—	74.815,—
1977	7261	82.000,—	75.798,—
1978	7193	82.000,—	77.392,—
1979	7340	80.000,—	98.800,—
1980	7526	84.000,—	94.793,—
1981	7747	95.000,—	104.203,—
1982	8134	105.000,—	109.433,—
1983	8196	115.000,—	119.188,—
1984	8231	125.000,—	144.383,—

FONDS SPÉCIAUX

I. Fonds communal de bienfaisance

	Fr.	Fr.
Solde au 1.1.1984		178.189,50
Recettes 1984 :		
— Dons divers	20.060,—	
— Produit des placements et intérêts	7.613,60	
— Produit des naturalisations	18.766,65	46.440,25
		<u>224.629,75</u>
Dépenses 1984, secours versés		13.096,80
Capital au 31.12.1984		<u>211.532,95</u>

II. Fonds des courses scolaires

Solde au 1.1.1984		22.616,75
Recettes 1984 :		
— Produit des placements et intérêts		807,05
Capital au 31.12.1984		<u>23.423,80</u>

III. Prix Adrien-Lachenal

Solde au 1.1.1984		1.585,35
Recettes 1984 : intérêts		57,90
Capital au 31.12.1984		<u>1.643,25</u>

IV. Fonds Marc-Birkigt

Solde au 1.1.1984		90.555,30
Recettes 1984 : intérêts		3.001,05
Capital au 31.12.1984		<u>93.556,35</u>

V. Fonds d'entraide

Solde au 1.1.1984		204.857,55
Recettes 1984 : intérêts		8.248,90
		<u>213.106,45</u>
Dépenses 1984 : paquets de Noël 1983		7.495,—
Capital au 31.12.1984		<u>205.611,45</u>

VI. Fonds Livada

Solde au 1.1.1984		3.472.857,25
Recettes 1984 :		
— Intérêts et produit des placements		124.351,35
		<u>3.597.208,60</u>
Dépenses 1984 : frais		36,80
Capital au 31.12.1984		<u>3.597.171,80</u>

**Extrait du rapport sur le contrôle des comptes
de l'exercice 1984
établi par la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales**

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de la Commune de Versoix pour l'exercice 1984.

Remarques préliminaires

L'exécution de notre mandat de révision des comptes de l'exercice 1984 n'a pas présenté de problèmes particuliers ou nouveaux. Quelques remarques sur certains postes du bilan ont été formulées dans les rubriques correspondantes de notre rapport.

Les procédures de surveillance et de contrôle internes continuent à être appliquées.

Les comparaisons des comptes 1984 avec ceux de 1983 ont été effectuées comme les années précédentes. Elles indiquent l'évolution qui s'est produite au bilan et au compte des recettes et des dépenses.

Bilan

La comparaison entre les bilans condensés des deux derniers exercices se présente comme suit :

	31.12.1983	31.12.1984
	Fr.	Fr.
Actif		
Caisse et chèques postaux	193.015,05	26.530,65
Dépôts auprès de l'Etat	3.790.684,85	4.891.114,25
Banques	3.880.493,41	9.136.626,46
Département des travaux publics	1.303.878,90	1.471.972,90
Reliquat d'impôts à encaisser	1.318.069,82	1.663.644,42
Débiteurs divers	324.963,75	341.189,20
Actif transitoire	142.083,55	248.873,85
Placements	1.809.000,—	1.809.000,—
Travaux en cours	6.507.882,10	8.503.967,40
Terrains	3.643.488,50	3.643.488,50
Immeubles publics	13.179.696,70	12.567.942,—
Immeubles locatifs	1.518.590,—	1.528.590,—
Terrains pour routes	315.650,—	315.650,—
Equipements sportifs	130.636,—	125.286,—
Mobilier et matériel	6,—	6,—
Fonds spéciaux (dépôts, titres et placement)	3.990.156,45	4.132.939,60
Total de l'actif	42.048.295,08	50.406.821,23
Passif		
Créanciers divers et passif transitoire	626.580,50	755.017,40
Dettes communales consolidées publiques	12.639.711,50	16.794.720,10
Dettes communales flottantes publiques	962.664,70	962.664,70
Provisions pour dépenses différées	1.262.278,75	1.152.837,35
Réserves Département des travaux publics	1.303.878,90	1.471.972,90
Réserves diverses	8.437.862,15	11.676.156,75
Réserves d'exploitation des immeubles locatifs	105.065,05	115.212,75
Capital communal	12.720.097,08	13.345.299,68
Fonds spéciaux	3.990.156,45	4.132.939,60
Total du passif	42.048.295,08	50.406.821,23

Le total du bilan au 31 décembre 1984 a augmenté de Fr. 8.358.256,15 par rapport à celui de l'exercice précédent.

Compte budgétaire des recettes et des dépenses

	Comptes 1983	Comptes 1984	Augmentation (Diminution)
	Fr.	Fr.	Fr.
Recettes			
Administration	54.118,15	43.479,05	(10.639,10)
Finances :			
— Centimes additionnels com- munaux	5.959.399,65	7.219.186,75	1.259.787,10
— Fonds de péréquation finan- cière	652.406,—	658.118,—	5.712,—
— Taxe profes. communale . .	55.375,50	116.674,60	61.299,10
— Parts sur impôts gains im- mobiliers	157.986,30	151.885,60	(6.100,70)
— Redevances des Services industriels	299.862,50	324.440,90	24.578,40
— Fonds d'équipement com- munal	414.607,60	441.095,30	26.487,70
— Divers	146.080,10	168.971,55	22.891,45
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	1.010,—	38.345,10	37.335,10
Police municipale, état civil . .	27.884,25	37.385,05	9.500,80
Travaux publics	198.751,10	174.537,50	(24.213,60)
Service social	29.643,95	33.903,50	4.259,55
Service du feu et de secours .	818,90	264,85	(554,05)
Protection civile	9.458,55	13.167,40	3.708,85
	8.007.402,55	9.421.455,15	1.414.052,60
Dépenses			
Administration	2.052.402,45	2.119.153,25	66.750,80
Finances :			
— Intérêts de la dette commu- nale	699.589,25	697.903,45	(1.685,80)
— Autres intérêts	—,—	—,—	—,—
— Amortissement de la dette communale	705.675,—	844.991,40	139.316,40
— Attribution au fonds de réserve	1.400.000,—	2.800.000,—	1.400.000,—
— Achat terrains, bâtiments, titres	364.850,—	37.850,—	(327.000,—)
— Compensation financière aux communes frontalières .	33.631,—	33.744,—	113,—
— Contributions foncières . .	9.060,50	8.583,60	(476,90)
Ecoles, bibliothèque, sports et loisirs	265.047,35	334.157,80	69.110,45
Police municipale, état civil . .	3.107,80	3.521,—	413,20
Travaux publics	1.932.359,75	1.929.096,50	(3.263,25)
Service social	265.534,20	300.116,50	34.582,30
Service du feu	110.266,35	125.326,25	15.059,90
Protection civile	95.540,30	116.996,65	21.456,35
	7.937.063,95	9.351.440,40	1.414.376,45
Excédent des recettes	70.338,60	70.014,75	(323,85)

Le compte budgétaire des recettes et des dépenses de l'exercice 1984 dégage un excédent de recettes de Fr. 70.014,75 alors qu'il était de Fr. 70.338,60 au 31 décembre 1983. La diminution de Fr. 323,85 résulte des variations suivantes par rapport à l'exercice 1983 :

Accroissement des recettes	Fr. 1.414.052,60
moins :	
Accroissement des dépenses	Fr. 1.414.376,45
	<u>Fr. (323,85)</u>

L'accroissement tant des recettes que des dépenses est supérieur à celui de l'exercice précédent. Les augmentations, en 1983, avaient été de l'ordre de Fr. 474.000,— pour les recettes et Fr. 478.000,— pour les dépenses.

L'attribution au fonds de réserve par le débit du compte budgétaire des recettes et des dépenses de l'exercice 1984 s'est élevé à Fr. 2.800.000,— contre Fr. 1.400.000,— en 1983, soit une augmentation de Fr. 1.400.000,—. Elle est cependant supérieure de Fr. 1.550.000,— au montant inscrit au budget.

Le produit des centimes additionnels communaux est supérieur de Fr. 969.186,75 au montant budgétisé. Les chiffres comparatifs de la valeur de perception du centime pour les dix dernières années figurent dans les états financiers.

Conclusions

Les vérifications que nous avons effectuées nous ont permis de nous assurer de l'exactitude du bilan, du compte de variations de fortune et du compte des recettes et des dépenses de l'exercice 1984 tels qu'ils sont reproduits aux annexes ci-après.

La comptabilité est tenue avec soin et exactitude et les documents justificatifs ont été mis à notre disposition. Nous n'avons pas d'autres remarques à formuler que celles qui sont mentionnées dans les rubriques correspondantes de notre rapport.

Les renseignements et la collaboration que nous avons obtenus du secrétariat de la Mairie ont facilité l'exécution de notre mission.

Nous sommes ainsi en mesure de proposer sans réserve l'approbation des comptes de l'exercice 1984.

Nous faisons les réserves d'usage pour le cas où des éléments intéressant notre mission ne nous auraient pas été communiqués.

Genève, le 26 avril 1985.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ET D'ÉTUDES FISCALES
Bernard Zufferey

Rapport de la commission des finances du 9 mai 1985 après vérification des comptes de l'exercice 1984

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En date du 9 mai 1985, la commission des finances s'est réunie pour procéder à l'examen des comptes de l'année 1984.

Etaient présents :

MM. Claude Ferrero et Pierre Wicht, conseillers administratifs, M. Daniel Conti, président, Mme Micheline Pernet, MM. Alain Barde, Michel Jaeggli, Samuel May, Léonard Pouilly (remplace M. Pierre-Marie Salamin, excusé), René Schneckenburger, conseillers municipaux;

MM. Bernard Zufferey, administrateur de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales, Charles Wicht, secrétaire général, Michel Morzier, comptable.

Les comptes se présentent de la façon suivante :

	Budget	Comptes
Aux recettes	Fr. 8.119.000,—	Fr. 9.421.455,15
Aux dépenses	Fr. 8.119.000,—	Fr. 9.351.440,40
laissant apparaître un excédent de recettes de Fr. 70.014,75 qui sera versé au compte de dépôt communal auprès de la Caisse de l'Etat.		
Une attribution au fonds de réserve de Fr. 2.800.000,— est comprise dans les dépenses budgétaires.		
La plus-value des recettes se monte à Fr. 1.341.742,55.		
Le bilan au 31 décembre 1984 comporte un actif de		Fr. 50.406.821,23
un passif de		Fr. 37.061.521,55
laissant apparaître un capital communal de Fr. 13.345.299,68		
La dette communale s'élève à		Fr. 16.794.720,10

Après avoir obtenu toutes les explications désirées, la commission des finances est en mesure de proposer au Conseil municipal d'approuver les comptes tels qu'ils lui sont présentés et de donner décharge au Conseil administratif en le remerciant pour sa parfaite gestion durant l'exercice 1984.

La commission saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude à MM. Charles Wicht et Michel Morzier pour la tenue des comptes et la clarté des documents présentés. Elle apprécie le rapport très détaillé de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales qui facilite son travail de vérification.

En outre, après avoir étudié en détail la situation financière de la commune, la commission des finances propose au Conseil municipal de répartir l'attribution de Fr. 2.800.000,— de la façon suivante :

- Fr. 30.000,— au fonds de décoration,
- Fr. 2.770.000,— au fonds de réserve générale.

Le rapporteur : Micheline PERNET

Séance du Conseil municipal du 14 mai 1985 **Extrait du procès-verbal**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le compte rendu administratif et financier de l'exercice 1984,

Vu le rapport de la Société fiduciaire et d'Etudes fiscales du 26 avril 1985, relatif au contrôle des comptes de l'exercice 1984,

Vu le rapport de la commission des finances du 9 mai 1985,

d é c i d e :

1. Par 17 voix contre 3 et 1 abstention :

Le compte rendu administratif présenté par le Conseil administratif est adopté.

2. Par 18 voix contre 1 et 2 abstentions :

Les comptes de l'exercice 1984, avec :

aux recettes	Fr. 9.421.455,15
aux dépenses	Fr. 9.351.440,40
soit un excédent de recettes de	<u>Fr. 70.014,75</u>

sont adoptés.

3. Par 20 voix et 1 abstention :

De répartir l'attribution de Fr. 2.800.000,— faite à la réserve générale de la manière suivante :

- au fonds de décoration Fr. 30.000,—
- de laisser à la réserve générale Fr. 2.770.000,—

4. Par 17 voix contre 1 et 3 abstentions :

De donner décharge au Conseil administratif de sa gestion avec remerciements pour sa parfaite conduite des affaires communales.

Certifié conforme au procès-verbal :

Micheline PERNET
Présidente du Conseil municipal

Renseignements

Décharges publiques. — En vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération des Cheneviers et les autres déchets à celle de Bernex.

Fouilles sur la voie publique. — Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans autorisation *écrite* de la Mairie.

Taille des haies. — En vertu de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 1,50 m. au-dessus de la voie publique.
Ces travaux doivent s'effectuer jusqu'au 30 juin de chaque année.

Tondeuses à gazon. — Il est rappelé qu'en vertu du règlement cantonal sur la tranquillité publique, l'emploi de tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

Chiens. — Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'agglomération versoisienne, c'est-à-dire à l'intérieur du territoire délimité par les signaux routiers indiquant l'entrée de l'agglomération.

Les propriétaires de chiens sont invités à empêcher leurs animaux de souiller les trottoirs et les promenades à destination du public.

Ramonaage. — Maître ramoneur : M. Kurt Zwygart, ch. des Fourches 53 B, Chêne-Bougeries.
Téléphone 48 16 32.

Chef de section. — Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncées au chef de section, Département militaire, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, Genève.

Services Industriels. — L'alimentation en eau, gaz et électricité est assurée par les Services Industriels de Genève, rue du Stand 12, Genève.

Contrôle de l'habitant. — Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Bureau du contrôle de l'habitant, rue David-Dufour 1, Genève.

Ecoles publiques

Classes primaires Groupe Lachenal : M. Rolf Dubrova, maître principal, tél. 55 12 50.
Ecole de Montfleury : M. Jean Tochon, maître principal, tél. 55 43 31.
Ecole de Bon-Séjour : Mme Tesauri, maîtresse principale, tél. 55 53 53.

Classes enfantines Groupe Lachenal : Mme Vergères, maîtresse principale, tél. 55 12 50.
Chemin Courvoisier : Mme Audergon, maîtresse principale, tél. 55 28 77.
Pavillon chemin Argand : Mme Chapuis, maîtresse principale, tél. 55 23 79.
Ecole de Montfleury : Mme Berger, maîtresse principale, tél. 55 43 31.

Paroisses

Paroisse catholique-romaine, M. le Curé Sottaz, route de Suisse 85, téléphone 55 12 44.
Paroisse protestante, M. le Pasteur Bruno Miquel, route de Sauvigny 7, téléphone 55 27 57.

Renseignements

Sociétés et groupements locaux

Société	Président	
Alroma	M. Serge Alessi	55 51 16
Association des parents des élèves du CO	M. Michel Zolliker	55 41 97
Association des parents des élèves des écoles primaires et enfantines de Versoix	Mme Renate Azoo	55 44 61
Association des cavaliers	M. Claude Lehmann	55 20 65
Association des colonies de vacances	Mme Lise Rey	55 47 01
Association pour la protection des bois de la rive droite	M. J.-P. Schricker	55 28 67
Club des Aînés	Mme Andrée Cuénin	55 32 41
Club d'échecs	Mme C. Streng	74 22 10
Club des jeunes de Versoix	M. Yvan Perroud	55 29 61
Club nautique	M. Michel Armagagnan	55 35 00
Confrérie des œnologues	M. Antonio Conti	53 23 03
Confrérie des potes-au-feu	M. Claude Ferrero	55 21 69
Ecole et Quartier	Secrétariat : CO des Colombières	55 56 81
Groupe d'animation artistique de Versoix Galerie « Les Muguets »	M. Philippe Janin	55 48 02
Garderie « Les Mouflets » de Bon-Séjour	Mme Evelyne Thurnherr	55 53 68
Groupe du costume genevois	Mme Gabrielle Mojonnier	55 20 62
Groupe des dames paysannes	Mme Lilly Serex	55 17 14
Judo-Club	M. Michel Courtois	55 43 16
Ludothèque	Mme Muriel Widmer	55 42 14
Model-Club	M. Marc Meier	
Musique municipale	M. Bernard Lusti	55 18 65
Samaritains	Mme Lanzoni	55 43 54
Ski-Club	M. Daniel Mettaz	55 42 38
Société fédérale de gymnastique	M. Marc-Henri Mettaz	55 18 60
Société lémanique des courses de lévriers	Mme M. Charles	48 10 70
Société de quilles	M. Ernest Messerli	93 15 34
Société de sauvetage	M. Roland Colli	55 23 13
Société de tir	M. Jean-Pierre Marquis	55 45 18
Tennis-Club	M. R. Schneckeburger	55 31 95
Versoix Badminton-Club	M. Philippe Leyvraz	55 16 78
Versoix-Basket	M. Jacques Gander	55 20 11
Versoix Football-Club	M. Claude Jaillet	55 16 24
Versoix Tennis de table	M. Philippe Reday	55 37 56